

*Que
sais-je?*

**LES DROITES
EN FRANCE**



Jean Vavasseur-Desperriers

puf

QUE SAIS-JE ?

Les droites en France

**JEAN VAVASSEUR-
DESPERRIERS**



Introduction

L'étude des droites en France suppose que soit posée une série de questions relatives à la définition d'un terme dont l'usage courant demeure relativement récent. Mais, si l'usage ne s'est imposé que progressivement, l'origine de cette division remonte bien au tout début de l'histoire parlementaire, en août et septembre 1789. L'Assemblée nationale constituante commence alors ses débats sur la future constitution : faut-il donner au roi un veto absolu dans la procédure législative, comme le pensent les partisans de l'ordre ancien ? ou, au contraire, un simple veto suspensif, comme le souhaitent les partisans de la Révolution ? Les premiers siègent à la droite du président de séance ; les seconds, à sa gauche. Le principe est appelé à demeurer.

I. La délimitation entre la “ droite ” et la “ gauche ”

Toutefois, si, dans le cas précédemment évoqué, le clivage apparaît nettement, une analyse de la délimitation montre les difficultés que soulève la recherche de critères précis permettant un repérage clair. Le recours à la déclaration d'appartenance ne peut être d'un grand secours. Pendant longtemps, s'affirmer ouvertement de droite a été considéré comme une impossibilité. De bonne foi, bon nombre de citoyens ont pu se réclamer de la gauche, alors que leur positionnement objectif pouvait permettre de penser le contraire. En effet, l'axe droite/gauche a varié avec les facteurs de structuration de la bipolarité. Force est donc de recourir à des critères objectifs, relevant d'éléments observables. Peut-on accepter en bloc l'idée d'un " parti de l'ordre établi ", opposé à un " parti du mouvement " ? La droite privilégierait l'ordre établi, la tradition, la hiérarchie, le conservatisme ; la gauche, la transformation sociale, l'esprit de libre examen, l'égalité, le progressisme. Mais il convient de n'introduire ces notions d'ordre et de mouvement qu'avec une grande prudence et de les relativiser par référence à une situation historique donnée. Une des tâches de l'analyse historique est précisément d'éclairer la signification de ces glissements de sens, ce qui démontre bien la nécessité de repousser toute conception *a priori* du facteur structurant la délimitation

droite/gauche.

Laissant de côté la question des “ essences ” et ses dangers, il vaut mieux recourir à des instruments d’observation qui permettront de procéder à un examen “ situationnel ”. L’existence de blocs électoraux est aussi ancienne que le suffrage universel. Sans remonter à l’opposition du Parti de l’Ordre et des démocrates socialistes de la II^e République, la constitution au xx^e siècle de grandes coalitions de gauche (le Bloc des gauches des années 1900 ou le Front populaire des années 1930) a entraîné mécaniquement la formation de rassemblements à droite, d’ailleurs très imparfaits et beaucoup plus émiettés que leurs concurrents de gauche. À partir des années 1960, à la “ majorité ”, qui refuse de se dire de droite, s’oppose la gauche, en voie de rassemblement. Depuis 1981, une alternance s’est établie entre la “ droite ” qui s’affirme comme telle et la gauche. Les élections législatives de 2002, loin d’infirmes cette tendance, ont plutôt confirmé son renforcement. Il est donc possible, à partir de l’analyse précise des coalitions électorales, de délimiter les camps en présence. Mais, si la procédure électorale tend à la constitution des blocs, la formation des majorités parlementaires peut échapper à la bipolarisation. Il se

constitue alors des rassemblements organisés autour des partis du centre. L'analyse des votes parlementaires et des formations gouvernementales devient ici une nécessité. Sous la V^e République, le système institutionnel a considérablement réduit la possibilité de ces variations majoritaires. Au prix d'une certaine rigidité, il a privilégié avant tout la stabilité gouvernementale et modifié un des rythmes majeurs des Républiques précédentes.

II. Pluralité des droites

Les développements précédents évoquent, implicitement, la pluralité des droites. Il n'y a pas *une* droite, mais *des* droites. Une distinction grossière peut de prime abord être établie entre les droites de gouvernement et les droites de protestation – ou de contestation –, que l'on retrouve constamment depuis les origines. Ces différences d'approche tiennent surtout à la diversité des traditions. L'historiographie contemporaine s'est penchée sur la notion de “ culture ” politique, définie comme un système de normes en relation avec une vision globale du monde. Ces cultures – comme le libéralisme, le traditionalisme, le nationalisme, etc. – ne sont pas, *a priori*, de droite ou de

gauche, et c'est le contexte historique qui détermine un positionnement dans les schémas binaires. Mais, en tout état de cause, la pluralité de ces traditions constitue le fondement de cette diversité, comme le démontre fortement l'ouvrage monumental dirigé par Jean-François Sirinelli, *L'histoire des droites en France*. Cette diversité relève également du déplacement vers la droite de forces situées originellement à gauche. Ce phénomène relève d'un fait historique essentiel, l'évolution des facteurs structurants qui définissent la délimitation entre les forces politiques : l'acceptation ou non de la démocratie, de la laïcité, d'un ordre social égalitaire. Enfin, il peut se produire l'apparition de forces nouvelles dont l'appartenance ne se situe pas clairement, du moins au départ, d'un côté ou de l'autre de la ligne de partage – ainsi les démocrates chrétiens –, et dont le positionnement à droite n'apparaît que progressivement.

III. – Généalogie des droites

La question généalogique est centrale dans l'analyse des

droites. Elle a été traitée dès 1954 dans un ouvrage magistral dû à René Rémond, *La droite en France de 1815 à nos jours. Continuité et diversité d'une tradition politique*, repris par la suite, en 1982, sous le titre *Les droites en France*. Analysant le phénomène dans la longue durée, l'auteur distingue trois grands courants : contre-révolutionnaire et traditionaliste, conservateur et libéral, autoritaire et nationaliste, correspondant aux régimes qui se sont succédé en France dans les trois premiers quarts du xix^e siècle, eux-mêmes définis par leur attitude à l'égard de la Révolution française : le refus et la contre-révolution (les “ ultras ” de la Restauration, à qui succèdent les “ légitimistes ”) ; l'acceptation de la phase libérale de la Révolution – la liberté, la monarchie tempérée, l'égalité civile, mais sans aller jusqu'à l'égalité politique – (l' “ orléanisme ”, au pouvoir sous la monarchie de Juillet) ; enfin, la consolidation autoritaire de certains acquis révolutionnaires liée à l'idée de dépassement des conflits nés de la Révolution dans la grandeur nationale, en quoi consiste le “ césarisme démocratique ” des Bonaparte, sous les Premier et Second Empires. René Rémond démontre ensuite que ces trois traditions, éteintes dans leur aspect originel à la fin du xix^e siècle, se retrouvent au xx^e siècle, sous une apparence différente, incarnée dans une forme

politique nouvelle. Sa grille interprétative occupe encore une position centrale dans les débats sur la droite.

Des critiques ont mis en doute la continuité présentée par René Rémond et insistent sur les phénomènes de rupture. Ainsi, Zeev Sternhell a fortement mis en cause la liaison établie entre le bonapartisme et le nationalisme de la fin du XIX^e siècle, en soulignant l'importance des ruptures sociales et culturelles. Sous cette influence, René Rémond a précisé dans l'édition de 1982 des *Droites en France* qu'il fallait concevoir le schème des trois droites comme des “ archétypes ”, et qu'il fallait établir une similitude avec les *idéal-types* webériens. Il y a essentiellement, ajoutait-il, une continuité dans les thèmes, dont les intéressés n'ont pas nécessairement conscience. Les études nombreuses et précises réalisées ces dernières années ont pu montrer que certaines familles politiques étaient redevables de plusieurs traditions, en mettant l'accent sur les phénomènes de recomposition et de décomposition des forces de droite, étant entendu que les forces émergentes relèvent toujours de traditions déjà existantes, amalgamées selon des modalités nouvelles. Dans ces analyses, les concepts mis au point par René Rémond continuent d'occuper une place centrale, sous un vocabulaire parfois renouvelé.

Chapitre I

Pour ou contre la révolution (1789-1830)

La période qui s'étend de 1789 à 1830 présente une profonde unité historique. Ouverte par la Révolution libérale de 1789, elle se termine par la victoire des principes libéraux en 1830. Les luttes n'opposent pas, de façon simpliste, les partisans et les adversaires de la Révolution. La lecture rétrospective de l'histoire révolutionnaire permet de déceler des antagonismes complexes, qui vont se retrouver tout au long de l'histoire du xix^e et du xx^e siècle.

I. Les périodes révolutionnaires et

impériales : oppositions binaires et recherche de l'unanimité

La Révolution se présente comme un enchaînement de conflits dont l'emboîtement révèle la complexité des antagonismes politiques et sociaux. Ces luttes binaires, qui ne débouchent pas sur un système bipolaire, se déroulent dans un cadre conflictuel : l'opposition droite/gauche revêt alors un caractère de guerre civile. Et la solution de « centre » élaborée en 1799 repose en grande partie sur la force.

1. Une série d'oppositions binaires aboutissant à une tentative « centriste »

Dès les débuts de la Révolution, s'esquisse un système antagonique entre deux options possibles. On a là, à l'état embryonnaire, l'esquisse d'une opposition droite/gauche. Dans l'Assemblée nationale constituante de 1789, une

division s'esquisse en ce sens. On trouve, à droite, les *aristocrates* – la dénomination est politique bien plus que sociale –, hostiles aux principes mêmes de l'ordre libéral, qui s'opposent aux *patriotes*, dont beaucoup sont des adhérents du cercle politique qui devient en 1790 le Club des Jacobins. Cette division n'empêche pas l'apparition d'un groupe qui, tout en acceptant les principes libéraux, soutient l'idée d'une monarchie puissante, susceptible de maintenir l'ordre, les *monarchiens*, qu'une lecture ultérieure a pu faire considérer comme une esquisse de centre droit. Mais, sous l'influence de la radicalisation du processus révolutionnaire, le « parti » patriote se scinde, en 1791, entre des modérés, d'une part, effrayés par l'agitation populaire, regroupés au club des *Feuillants*, sous la houlette de La Fayette, soucieux de maintenir l'ordre censitaire, et les démocrates, d'autre part, de plus en plus attirés par l'idée républicaine, désormais maîtres du club des *Jacobins*. L'insurrection populaire du 10 août 1792 met fin à la monarchie et assure le triomphe du courant démocrate. Mais celui-ci se divise à son tour entre des modérés, qui mettent en avant le maintien de l'ordre et sont effrayés par la poussée du mouvement populaire, et des radicaux, avant tout soucieux de sauver la Révolution, même au prix d'une alliance avec ce mouvement. Les

premiers, les *Girondins*, sont chassés du pouvoir par une insurrection populaire (1793) qui assure le triomphe de leurs adversaires, les *Montagnards*. Ainsi, en l'espace de quatre ans, a-t-on vu se succéder une série de figures prémonitoires d'antagonismes entre conservateurs – on dira : réactionnaires après le renversement de l'ordre ancien – et libéraux (1789) ; entre libéraux et démocrates (1792) ; entre démocrates modérés et démocrates radicaux (1793).

Le renversement des démocrates radicaux en 1794 est suivi par la mise en place, en 1795, d'un régime constitutionnel qui renoue avec la phase libérale de 1789. Le Directoire se présente comme un régime situé au centre, défenseur de la République face aux monarchistes et adversaire des Jacobins, démocrates extrêmes traités en démagogues et en anarchistes. Ce schéma ternaire d'un régime en proie à deux oppositions extrêmes, qui se situent hors système, se retrouvera à plusieurs reprises, sous la monarchie de Juillet, la III^e ou la IV^e République.

2. Des antagonismes qui débouchent sur la guerre civile

Le processus révolutionnaire ne débouche pas sur l'apparition d'un système stable. Deux phénomènes jouent un rôle de premier plan, les révoltes populaires et une conception de la souveraineté nationale, incarnée dans les Assemblées, qui, transposant peut-être les principes absolutistes dans le nouveau régime, privilégie l'unanimité de la nation au détriment des divergences. Une série de coups de force vient en effet perturber la vie politique, induisant un développement heurté. La Révolution des états généraux en 1789 ne peut s'affirmer que grâce aux révoltes populaires de l'été de la même année, et c'est sous cette même pression que le roi Louis XVI doit regagner Paris en octobre 1789. Sa fuite, en 1791, provoque la scission définitive du parti patriote, et une intensification du mouvement populaire se fait encore sentir en 1792 et 1793.

Chacun de ces épisodes entraîne l'entrée en dissidence de la « droite » du moment, qui se traduit par l'exil volontaire, ou « émigration ». Dès l'été 1789, nombre d'« aristocrates » prennent le chemin de l'exil, suivis par les « monarchiens » à la fin de l'année, imités deux ans plus tard par plusieurs personnalités liées aux Feuillants, comme La Fayette. L'émigration n'est donc pas constituée uniquement de

partisans de la contre-révolution, bien que ceux-ci voient leur importance grandir avec le soulèvement armé des départements de l'Ouest en 1793, placé sous le double signe de la défense religieuse et de la restauration des Bourbons. Il en résulte une dualité de l'opposition monarchique, entre radicaux et modérés, qui se manifeste clairement après l'avènement du régime directorial. Victorieux aux élections de 1796, les monarchistes ne parviennent à s'entendre ni sur les modalités ni sur la portée d'une restauration : les uns veulent temporiser et rétablir une monarchie constitutionnelle, comme l'avaient souhaité les constituants modérés, les autres prônent la contre-révolution. La controverse est d'ailleurs bien vaine : le régime du Directoire, qui n'entend nullement s'incliner, même devant un résultat électoral, préfère recourir au coup de force le 18 fructidor an V et réduire au silence les opposants au régime.

3. Le bonapartisme ou l'unanimité de la nation ?

Le coup de force du 18 brumaire an VIII apporte une solution, au moins temporaire, à cette instabilité. Napoléon

confirme les principes nouveaux (la souveraineté nationale, l'égalité civile, la garantie des biens nationaux, un nouveau statut religieux, une législation individualiste en matière sociale), tout en restaurant à son profit certains aspects de l'ordre ancien (l'institution monarchique, la formation d'une nouvelle noblesse, la centralisation du pouvoir politique). Cette synthèse qui, sur beaucoup de points, devait se révéler durable, facilite les ralliements à partir d'horizons divers, mais, également, va de pair avec la destruction de tout groupe opposant, qu'il s'agisse des monarchistes qui, n'écoulant pas ses appels, refusent de le rejoindre, ou des Jacobins, dénoncés comme des « anarchistes » et pourchassés de façon plus impitoyable encore. Le bonapartisme crée ainsi une forme nouvelle, la figure de l'unanimité de la nation, mais de manière imparfaite, sous l'effet de la contrainte, malgré l'habileté du compromis historique que représente l'œuvre du Consulat. Il n'en reste pas moins que l'institutionnalisation de certains acquis révolutionnaires devait, dans la première partie du xix^e siècle, permettre à beaucoup de gens de classer le bonapartisme à gauche.

II. Les configurations

politiques sous la Restauration (1815-1830)

1. Ultras et libéraux

La restauration de la monarchie des Bourbons se fait sur la base d'un compromis. Le frère de Louis XVI, monté sur le trône sous le nom de Louis XVIII, doit s'engager à respecter une partie de l'héritage révolutionnaire : l'égalité civile, le régime représentatif, le respect des biens nationaux, confisqués pendant la Révolution à l'église ou aux émigrés et acquis par de nouveaux propriétaires. Le nouveau roi n'entend nullement exercer la moindre revanche sur les régimes précédents, la République et l'Empire. Il admet dans les faits un régime représentatif. Le plus important réside dans l'existence d'une assemblée, élue au suffrage censitaire et soumise à un renouvellement périodique : c'est là la condition essentielle de l'émergence d'une bipolarité droite/gauche. Sous la Restauration, en effet, s'affrontent partisans et adversaires de la Révolution. à droite, les adversaires les plus déterminés de la Révolution, les *ultraroyalistes* – dits « ultras » ; eux-

mêmes se disent plus simplement les « royalistes » – optent pour une politique délibérément contre-révolutionnaire. Ils estiment que le roi Louis XVIII est allé trop loin dans les concessions à la Révolution. à gauche, les *libéraux* se réclament des principes de la Révolution dont ils demandent à des degrés divers l'application. Il n'est pas inexact d'écrire que la configuration politique de la Restauration fait apparaître une droite et une gauche, avec d'un côté les ultras, de l'autre les libéraux ou « indépendants ». Mais les ultras, bien évidemment, ne se situent pas ainsi : ils ont le sentiment d'être en phase avec la nation tout entière, seule une poignée de misérables ou d'égarés pouvant se réclamer sérieusement de la catastrophe survenue en 1789.

2. Constitutionnels et doctrinaires

Cette opposition, si claire au premier abord, mérite toutefois des nuances. Il existe bien sous la Restauration une sorte de « centre ». Sous le nom de *constitutionnels*, un groupe intermédiaire tente d'adopter une position médiane. Il réprouve les excès des ultras, mais ne se confond nullement, bien entendu, avec les « indépendants »,

conglomérat d'ailleurs hétérogène de libéraux, de républicains, de bonapartistes. Mais ce groupe – il en sera de même de tous les centres – est lui-même divisé. Sa droite, dont le duc de Richelieu est un représentant caractéristique, critique les ultras essentiellement du point de vue de la méthode : les premiers mois du régime (1815-1816) ont été marqués par un déchaînement de violences contre des personnes compromises par leur engagement sous les régimes précédents, la « Terreur blanche », que la majorité ultra de 1815 n'a nullement cherché à calmer, bien au contraire. Richelieu cherche surtout à restaurer l'autorité royale en neutralisant les ultras les plus bruyants. Mais il existe une aile gauche, essentiellement représentée par le groupe des *doctrinaires* et le duc Decazes. Les Doctrinaires rejettent la monarchie absolue seule détentrice de la souveraineté, mais ne transfèrent pas pour autant celle-ci à la nation. Pour eux, la Chambre, élue par les citoyens les plus fortunés, défend avant tout des intérêts, sans pour autant pouvoir représenter la nation. Ainsi, ces thèses sans aucun doute libérales ne se confondent nullement avec celles de la Contre-Révolution, sans pour autant pouvoir être classées « à gauche », si l'on entend par là une aspiration démocratique véritable.

3. Les ultras au pouvoir (1821-1830)

La fragilité parlementaire et politique du « centre » (Richelieu, Decazes) et les tentatives révolutionnaires manquées de l'extrême gauche en 1820-1821, ainsi qu'une pression continue de leurs appuis à la cour et dans l'administration, aboutissent en décembre 1821 au retour des ultras au gouvernement. Un de leurs chefs, Joseph de Villèle, dirige le cabinet de 1821 à 1828. La droite pure semble donc parvenue à occuper le pouvoir de façon durable, d'autant plus que le comte d'Artois, frère du roi Louis XVIII, proche des ultras, succède à son frère en 1824 sous le nom de Charles X. La droite ultra présente un double visage, celui d'une force tentant, d'un côté, de s'adapter aux conditions nouvelles d'une monarchie constitutionnelle réservant une place à l'institution parlementaire, et, de l'autre, associée à des organes de combat destinés à lutter contre l'hydre révolutionnaire. La première force est celle de la réunion parlementaire (« réunion Piet »), qui parvient à assurer une réelle cohésion de vote à la Chambre ; la seconde, celle d'une organisation occulte, les Chevaliers de la Foi, société secrète

hiérarchisée et initiatique, qui permet d'entretenir certaines visées conspiratives. Le régime s'engage dans une démarche hésitante, Villèle rencontre l'opposition de la fraction la plus dure des ultras et doit quitter le pouvoir en 1828. Puis, en août 1829, cédant à son penchant favorable à la contre-révolution ouverte, Charles X forme un cabinet dont les principales figures sont les ultras les plus en vue. La démarche autoritaire s'achève en juillet 1830 par la publication d'ordonnances prononçant la dissolution de la Chambre récemment élue. Ces textes mettent le feu aux poudres et le règne prend fin dans un soulèvement populaire les 27, 28 et 29 juillet 1830.

III. Le projet ultra et son échec

La contre-révolution est bien au cœur du projet politique des ultras. Ses fondements doctrinaux ont été exprimés par des penseurs de premier ordre, comme le comte Joseph de Maistre (1753-1821) ou le vicomte Louis de Bonald (1754-1840). Cette doctrine est fondée sur le rejet radical de la Révolution, perçue comme un châtement divin. La

Révolution a prétendu instaurer un ordre artificiel inspiré par la « Raison », créé de toutes pièces, alors que les institutions sociales s'enracinent dans la suite des siècles et se fortifient dans la durée. Ses créations ne pouvaient donc se révéler durables et la violation de l'état naturel ne pouvait qu'entraîner les pires catastrophes. L'individualisme et le libéralisme, fruits des « Lumières » et de la Révolution, doivent être rejetés sans concessions.

1. Une monarchie traditionnelle

La forme de l'état ne peut être que la monarchie traditionnelle et héréditaire, à l'exclusion de toute référence à la souveraineté nationale, encore moins à la souveraineté populaire. La Charte de 1814, résultat d'un compromis entre l'ordre nouveau né de la Révolution et les principes traditionnels, indique dans son Préambule que l'autorité réside tout entière dans la personne du roi. Les ultras, toutefois, ne sont nullement des laudateurs de l'absolutisme monarchique. Ils reprochent au contraire à la monarchie absolue sa lutte contre la noblesse et sa mainmise sur l'église de France ; ils évoquent avec nostalgie le Moyen Âge, leur période de prédilection, qui

revient à la mode dans les nouveaux courants littéraires inspirés par le romantisme. Mais cette position n'empêche pas une attitude fluctuante à propos du système institutionnel. Puissants à la Chambre au début du règne de Louis XVIII et sous les ministres constitutionnels, ils insistent sur le rôle du souverain ; mais ils penchent ensuite pour l'absolutisme devant la poussée libérale sous le règne de Charles X.

2. Une société organique

Cette conception s'inspire de l'idée organiciste selon laquelle la société, organisme vivant, est formée non pas d'individus mais de cellules de base, réalités en soi, différentes de l'addition des éléments qui les composent, contrairement à ce que prétendent les théoriciens libéraux. Parmi elles, la famille, placée sous l'autorité du père, représente une réalité essentielle. Aussi les ultras s'en font-ils les fervents défenseurs et obtiennent-ils en 1815 la suppression de toute possibilité de divorce. Un groupe de familles constitue une commune ; un regroupement de communes, une unité plus vaste, etc. Il va de soi que les notables « naturels », comme les propriétaires fonciers,

joueraient dans une société encore terrienne un rôle paternel d'administrateurs et de gestionnaires de la société. Une décentralisation communautaire permettrait de décharger de ces tâches le pouvoir central, dont le rôle se réduirait à assurer la surveillance de l'ensemble. Mais aucune loi ne vit le jour dans ce domaine sous la Restauration. Là encore, cette position initiale est abandonnée sous Charles X. On comprend l'origine de cet échec : les ultras entendent bien décentraliser, mais à leur profit, et non en faveur des élites bourgeoises censées subir les néfastes influences libérales.

3. La religion dans la cité

À coup sûr, la question religieuse représente un élément majeur du projet ultra – et la source de clivage essentielle entre la « droite » ultra et la « gauche » libérale. Indépendamment de leurs convictions personnelles, les ultras considèrent la religion comme le ciment social essentiel, la base sur laquelle pourrait se reconstruire l'édifice gravement endommagé. La Restauration correspond, de plus, à un réel réveil religieux, certes favorisé par le régime, mais traduisant également les

aspirations profondes d'une grande partie de la population. Aussi un certain nombre d'initiatives tendent-elles à doter la religion catholique d'un statut particulier dans l'état français et à renforcer son audience dans la société. Sur le premier point, la Charte de 1814, revenant sur la formule bonapartiste (« religion de la majorité des Français »), déclare le catholicisme « religion de l'état », tout en garantissant la liberté de religion et de culte. Dans les faits, cette déclaration n'a qu'une portée réduite, et ce n'est qu'à partir de la poussée ultra, sous le règne de Charles X, que cette tendance se confirme avec deux actes de portée surtout symbolique, mais qui déclenchent de vives polémiques : le couronnement du roi à Reims et la loi prévoyant la peine capitale pour les profanateurs d'hosties consacrées. Plus sérieusement, le régime favorise le renforcement du catholicisme dans la société française, par le biais des missions intérieures et de l'enseignement. La question religieuse sépare non seulement ultras et libéraux, mais aussi ultras et doctrinaires, ces derniers étant nettement plus réservés sur le rôle de l'église dans l'état et l'école.

Sur tous ces points – l'instauration d'une monarchie traditionnelle et d'une société fondée sur la hiérarchie

traditionnelle, et la primauté de la religion catholique –, les projets de la droite ultra tournent court. Le rêve aristocratique d'une société organique, décentralisée et hiérarchisée, retournée à un état primitif excluant les déchirements et les tourments induits par la modernité libérale, se heurte à la réalité post-révolutionnaire, dominée par la progression de l'individualisme libéral et la sécularisation de la société, au moins en milieu bourgeois et citadin. Il n'en demeure pas moins que tout un courant de la droite s'inspirera longtemps de ces schémas : le légitimisme allait prolonger l'ultracisme et, au-delà, tous les courants traditionalistes encore présents au xx^e siècle. Par ailleurs, cette droite s'insère dans une vision agonistique extrême de la vie politique. Ce n'est qu'à très long terme que cet antagonisme devait connaître une pacification, puis une institutionnalisation.

Chapitre II

L'orléanisme et ses ambiguïtés : « juste milieu », libéralisme, conservatisme

La révolution de juillet 1830 avait provoqué la chute d'une monarchie hostile, ouvertement ou implicitement, aux principes de la Révolution française. L'accession au trône de la branche des Orléans et la mise en place du « régime de Juillet » paraissent au contraire assurer leur triomphe définitif. Mais la configuration politique nouvelle n'est nullement stabilisée : s'il existe bien une droite héritière de l'ultracisme, le légitimisme, ennemi déterminé de l'« usurpateur » Louis-Philippe d'Orléans, la politique du nouveau régime le fait très rapidement apparaître comme

un système conservateur, avant tout ami de l'ordre et ennemi de toute avancée démocratique. Il convient d'examiner, au travers de ces différents éléments, la figure des droites entre 1830 et 1848.

I. La configuration politique sous le régime de Juillet

1. Le « juste milieu »

Dès ses débuts, la monarchie de Juillet doit affronter deux ennemis principaux, qui ne reculent pas devant les moyens insurrectionnels : la prétention du régime à la stabilisation du pays ne se réalise donc que très imparfaitement, tant s'est enracinée la tradition du coup de force. Les adversaires dynastiques, les légitimistes, ne désarment pas après la proclamation de Louis-Philippe. Comptant sur la persistance de structures clandestines mises en place quelques années plus tôt, la duchesse de Berry, veuve du fils aîné de Charles X, tente sans succès en 1832 un

soulèvement des masses fidèles au roi traditionnel, en Provence et en Vendée. Mais les légitimistes ne s'accordent pas sur le principe d'un coup de force, et certains d'entre eux, les années suivantes, s'orientent vers une opposition de type parlementaire. Les républicains se révèlent, de leur côté, les adversaires les plus déterminés du régime, multipliant les émeutes et manifestations de 1832 à 1839. Louis-Philippe et son gouvernement, engagés dans une lutte pour la survie, prennent des mesures qui contredisent les principes libéraux, comme les lois de 1834 et 1835 sur les associations et la presse : il est désormais interdit, à partir de 1835, de remettre en cause la forme monarchique du gouvernement. Aussi le régime de Juillet a-t-il pu être présenté comme celui du « juste milieu » : le roi, en janvier 1831, le définit ainsi, en le situant entre les abus du pouvoir royal et les excès du pouvoir populaire, entre le retour à l'Ancien Régime et la Terreur. Il serait le premier d'une série de systèmes qui, par-delà l'opposition entre la droite et la gauche, incarnerait un « centre ». Il convient toutefois d'analyser le contenu politique concret, théorique et pratique, du régime de Juillet, afin d'explicitier son positionnement.

2. Le régime de Juillet et la Révolution

Les fondateurs de la monarchie de Juillet entendent bien écarter la République, source de désordre et d'anarchie. Ils souhaitent également affermir les acquis de 1789. C'était bien le sens de la proclamation des parlementaires émise le 29 juillet 1830 : « Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la révolution. Le duc d'Orléans est un roi citoyen. » La personnalité même du nouveau roi mettait en lumière le lien entre le régime de Juillet et la Révolution. Louis-Philippe, officier dans les armées révolutionnaires, avait combattu à Valmy et Jemmapes, avant d'émigrer en avril 1793, et par la suite s'était toujours tenu à l'écart de l'armée des émigrés.

Sur le plan théorique, le texte de la Charte de 1830 introduit quelques modifications qui semblent confirmer cette continuité entre la Révolution et le régime de Juillet. Le Préambule de 1814, qui faisait de la Charte un texte octroyé, est supprimé et le drapeau tricolore devient l'emblème officiel de la nation. Le catholicisme n'est plus la religion de l'état, mais la religion « professée par la

majorité des Français ». Le roi Louis-Philippe est « roi des Français ». Le principe de la liberté de la presse est renforcé ; la propriété des biens nationaux, réaffirmée. De leur côté, certains des historiens et des penseurs de cette époque qui réfléchissent sur le sens et la signification de la Révolution s'efforcent de définir et de préciser le lien entre le régime de Juillet et la Révolution française. L'historien Guizot donne l'interprétation la plus marquante de la Révolution par les hommes de Juillet. La Révolution est l'aboutissement d'une lutte multiséculaire entre la noblesse et le tiers état. Elle avait « raison dans son principe et dans sa tendance », écrivait-il en 1820, car elle se proposait d'établir de nouvelles relations, plus justes, entre les citoyens. Mais, simultanément, le processus révolutionnaire avait engendré un mouvement de revanche sociale, dont les effets s'étaient manifestés dans la Terreur de 1793-1794. Il s'agissait donc, pour Guizot, d'une part d'assumer la Révolution, d'autre part de la terminer. On pouvait en effet considérer la Révolution comme un point de départ ou comme un terme définitif : c'est ce dernier parti que va adopter le régime.

3. Résistance et Mouvement : le

conservatisme du régime de Juillet

La révolution de Juillet avait donc débouché sur la mise en place d'une monarchie « libérale », pour partie héritière de la Révolution française. Mais, très vite, deux tendances se manifestent, dès 1831. Les uns considèrent la révolution de Juillet comme un point de départ pour un approfondissement démocratique et sont favorables à un appui aux mouvements libéraux et nationaux à l'extérieur. Les autres estiment définitif le régime censitaire mis en place en 1830 : on ne saurait y toucher sans entraîner de graves bouleversements sociaux. Les premiers forment le « parti » du Mouvement, les seconds celui de la Résistance. On pourrait penser que, dès lors, pouvait s'établir un système droite-gauche interne au régime. Mais le Mouvement, trop faible, est rapidement écarté du pouvoir. Devenu la Gauche dynastique, il s'oriente vers des revendications très modérées et ne dispose guère que de 60 à 80 députés (sur 450) à la Chambre des députés entre 1834 et 1846. Ses appuis sociaux potentiels, au sein notamment de la petite bourgeoisie urbaine, sont privés du droit de vote, ce qui lui ôte tout espoir de conquête

électorale. Cela explique la tentative de mise sur pied dans les années 1840, par la gauche constitutionnelle, de comités électoraux, mais cette gauche officielle et modérée ne parvient pas à représenter une alternative crédible au système mis en place dans les années 1840, dominé par le « parti » de la Résistance. Ce dernier est bien loin de présenter un ensemble homogène, pour des raisons tenant surtout à des rivalités personnelles entre Guizot, principal ministre de 1840 à 1847, Thiers, chef du « centre gauche », et Dupin, *leader* du « tiers parti ». Tous se situent bel et bien au cœur du système orléaniste.

II. Théories et pratiques de l'orléanisme

Le terme « orléaniste » désigne l'idéologie des tenants de la Résistance : monarchie limitée, maintien de l'ordre social, restriction volontaire de la société politique au cercle étroit des « meilleurs » en sont les principales caractéristiques.

1. Une monarchie limitée

Une ambiguïté demeurait sur la nature de la légitimité du nouveau monarque : devait-il son trône à la volonté populaire ou à sa qualité de prince, descendant d'une des plus anciennes familles royales d'Europe ? Dans le premier cas, il était roi « quoique Bourbon » ; dans le second, « comme Bourbon ». Mais l'attachement à la dynastie ne revêt pas la même force que celle des légitimistes à l'égard de leur prétendant. Ses partisans adhèrent avant tout à un principe, celui d'une monarchie modérée et constitutionnelle, qui ne serait ni traditionnelle ni élective, mais plutôt « contractuelle », mis en place par la Charte révisée de 1830. Ces institutions s'infléchissent dans un sens nettement parlementaire : la Charte de 1830 accorde aux Chambres l'initiative des lois, concurremment avec le monarque, mais sans rien préciser sur l'épineux problème de la responsabilité ministérielle, qui seule permet de définir juridiquement un système parlementaire. Les règles et les méthodes du travail parlementaire, sous la monarchie de Juillet, sont en voie d'organisation. Mais la balance des pouvoirs penche vers l'exécutif. Louis-Philippe fait mine de respecter les principes du jeu parlementaire en renvoyant les ministres qui n'ont plus la confiance des Chambres, mais il s'immisce constamment dans les affaires gouvernementales. Usant de la dissolution, il pèse sur le

choix des assemblées et n'hésite pas à jouer des rivalités qui opposent les hommes de la majorité. Il réduit autant que possible les attributions de ses ministres et intervient fréquemment dans les intrigues parlementaires. D'autre part, l'exécutif, dans les années 1840, c'est-à-dire le roi et Guizot, recourt de façon massive à l'élection à la Chambre des députés de fonctionnaires, évidemment plus sensibles à d'éventuelles sollicitations politiques : quand le régime s'effondre, en février 1848, il semble passé aux mains d'une faction, dont le roi est l'un des animateurs. Il n'en demeure pas moins que le parlementarisme reste l'idéal des hommes de Juillet, fréquemment anglophiles : il restera l'un des piliers de l'idéologie orléaniste.

2. La priorité au maintien de l'ordre social

Le régime de Juillet maintient l'ordre, pris dans son premier sens, trivial, la répression des troubles de la rue. La crainte d'un débordement populaire, la peur panique d'un retour de 1793 expliquent la dureté des pratiques répressives, spécialement au début du régime, par exemple à Paris en juin 1832, ou à Lyon en avril 1834. La peur

d'une révolution pousse le régime à restreindre, en violation de ses propres principes, les libertés d'expression, notamment par la loi sur la presse de septembre 1835, et d'association. Si cette dureté s'explique par le souci d'éviter toute dérive analogue à celle de 1793, elle est aussi une manifestation de la fracture sociale intense qui caractérise le régime de Juillet, qui se pose également en défenseur de l'ordre entendu au sens d'un certain agencement de la société. Les hommes de Juillet sont profondément persuadés de la nécessité de confier le gouvernement à une élite restreinte, qui serait différente de l'ancienne noblesse. Celle-ci était fermée, celle-là serait ouverte ; la première était fondée sur l'hérédité, la seconde le serait sur le talent ; au lieu de former une caste parasitaire et inutile, cette élite de citoyens raisonnables, reconnue par tous, administrerait avec clairvoyance et sagesse les affaires de la collectivité. Le régime reconnaît donc la nécessité d'une promotion sociale en faveur des « capacités », reconnues pour leur excellence dans tel ou tel domaine intellectuel, mais dans une mesure très limitée : le système scolaire, réorganisé par Guizot – la loi de 1833 impose à toutes les communes l'obligation d'ouvrir une école primaire –, vise surtout à permettre l'adaptation des esprits au système, beaucoup

plus que la promotion sociale, l'inégalité des dons intellectuels étant reconnue comme une donnée difficilement modifiable. Ce souci d'excellence et celui du « gouvernement des esprits » se confirment dans l'intérêt porté aux Académies et à l'Université : il s'agit avant tout de forger et de confirmer une élite raisonnable et instruite.

Toutefois, les faits montrent la prédominance d'une élite fondée sur l'argent, dans la majorité des cas fruit de l'héritage plus que d'une promotion sociale. Le système électoral retient avant tout ce critère. Même s'il réserve une place, somme toute assez modeste, aux « capacités », les possédants sont bien au pouvoir. Ils sont issus majoritairement de la bourgeoisie propriétaire. Le régime de Juillet ne marque nullement, en effet, le triomphe de la « bourgeoisie d'affaires ». Dans la Chambre de 1840, la bourgeoisie traditionnelle – les propriétaires, les professions libérales, les fonctionnaires – l'emporte sur les professions économiques (banquiers, manufacturiers, négociants). émanation de cette majorité de « propriétaires », le gouvernement est avant tout soucieux de protéger la propriété et de faire respecter les principes libéraux en réprimant toute coalition des salariés. La première loi sociale, concernant le travail des enfants, votée en 1842,

suscite de multiples réticences des députés ministériels, alors que les adversaires du régime, légitimistes et républicains, dénoncent sa cruauté en matière sociale.

3. L'étroitesse de la société politique

Cette conception limite étroitement l'espace politique, comme sa nature. La vie civique officielle, le « pays légal », se réduit à un ensemble de quelques dizaines de milliers d'électeurs. Sans doute doit-on constater un réel accroissement de leur nombre à la suite de la révolution de 1830. De 89 000 en 1827, il atteint 166 000 au lendemain de la révolution de 1830, à la suite d'un changement de la réglementation censitaire, puis 241 000 en 1846, sous l'effet de l'enrichissement du pays. Mais à ceux qui souhaitent un élargissement du droit de suffrage, notamment les hommes du « Mouvement », Guizot répond que l'accès au droit de vote devrait se faire par l'enrichissement et par l'épargne. L'étroitesse du corps électoral n'est pas seulement le reflet d'une philosophie. Elle résulte également d'un état de la société, encore faiblement alphabétisée. Le tirage des journaux indique de

façon révélatrice cet état de fait. *Le Journal des Débats*, principal organe de soutien au régime de Juillet, tire en 1847 à 9 000 exemplaires ; la presse royaliste d'opposition est représentée, notamment, par *La Quotidienne*, qui tire, en 1847, à 3 000 exemplaires. Alors que le tirage total de la presse parisienne atteint, en 1845, 151 000, le nombre d'électeurs, comme on l'a vu, se situe à 240 000. Le journal, principal instrument de la diffusion du débat politique, reste un produit cher, réservé à une élite. Ajoutons que les lois répressives en matière de presse ne favorisent pas la diffusion de la presse démocrate.

Dans ces conditions, le régime de Juillet apparaît bien comme celui des « notables », dont le pouvoir a une triple origine. Outre leur richesse, qui leur donne l'accès au droit de vote, les notables sont, pour la plupart, des héritiers. « Le notable, a-t-on pu remarquer, vit dans un temps social de longue durée, il a un passé, il a un avenir, il maîtrise le temps » (A. J. Tudesq), ce qui n'est pas le cas du manouvrier payé à la journée. La capacité à exercer une fonction publique ou représentative permet également d'accéder à la notabilité, mais les rares « parvenus » n'ont d'autre souci que de refermer aussitôt la porte qui s'est entrouverte pour eux. Les notables détiennent également le

pouvoir local : les conseillers généraux sont choisis dans un cercle aussi étroit que celui des députés ; si, aux termes de la loi de 1833, le corps électoral chargé d'élire les conseils municipaux est plus large – avec une charge politique plus forte : dans certaines villes importantes, la Résistance et le Mouvement se trouvent parfois aux prises –, la désignation des maires reste une prérogative du pouvoir central, qui recrute dans le même milieu restreint.

III. Légitimisme et orléanisme

Le régime de Juillet, issu d'une révolution, avait créé sur sa droite une opposition monarchiste, regroupée autour de la famille du roi déchu Charles X. La branche aînée des Bourbons est représentée après le décès de Charles X par le duc d'Angoulême, fils du défunt roi, puis par son petit-fils, le comte de Chambord (« Henry V »).

1. Une implantation durable

Cette mouvance, héritée de l'ultracisme de la période

précédente, désignée sous le nom de « légitimisme », maintient les inspirations de base de la Contre-Révolution, l'attachement à la monarchie traditionnelle et l'aspiration à une société organique. Cette tradition se fixe pour longtemps dans des cadres sociologiques et géographiques bien caractérisés. Son encadrement reste nobiliaire, avec une prédominance de la petite noblesse provinciale, alors qu'à Paris la grande noblesse légitimiste règne toujours sur le « noble faubourg ». Mais les assises populaires ne manquent pas, principalement dans les masses paysannes de l'Ouest, des Flandres ou de la campagne arlésienne. Dans les Midis, il existe un royalisme implanté dans le milieu populaire urbain, à Toulouse ou à Marseille. Les bourgeois sont plus rares, sauf dans le cas où des traditions familiales se sont maintenues, dans la bourgeoisie de robe – l'avocat Berryer est l'un des chefs du parti à la Chambre des députés – ou dans les régions de noblesse rare – à Marseille, on trouve des familles royalistes parmi les savonniers ; Berryer est élu de Marseille. De manière générale, le facteur religieux joue un grand rôle dans cette tradition.

2. La spécificité du légitimisme

Le légitimisme se différencie très nettement de l'orléanisme par son refus de la Révolution. Et les partisans de la monarchie traditionnelle mettent en valeur, autant qu'ils le peuvent, tout ce qui les sépare du régime de Juillet : à l'étroitesse bourgeoise du régime, le légitimisme oppose une ouverture aux classes populaires ; face à son refus de considérer la question sociale autrement que par des lois confortant le libéralisme, il proclame son intérêt pour la question sociale ; enfin, la distance, d'ailleurs bien relative, que prend le régime à l'égard de la religion est dénoncée par les partisans de « l'alliance du trône et de l'autel ». Sur le premier point, les légitimistes se prononcent en faveur du suffrage universel. Mais ils proposent un aménagement qui modifie profondément le sens du vote, la médiatisation : le corps électoral désignerait seulement des délégués chargés de procéder aux élections, au deuxième, voire au troisième degré. Par ces propositions, ils espèrent réduire le pouvoir conféré aux « classes moyennes », c'est-à-dire à la bourgeoisie aisée, par le système censitaire. Sur le deuxième point, l'opposition est encore plus vive. C'est un grand seigneur légitimiste qui soulève avec vigueur la « question sociale » au début des années 1830, le comte de Villeneuve-Bargemont, dans son traité *Économie politique chrétienne* (1832). La nature de la rémunération du

travailleur, qui doit être conforme à la justice, le nécessaire regroupement en associations, y compris ouvrières, l'intervention d'un état « pédagogue » du social, l'indispensable référence religieuse, tous ces points différencient nettement le légitimisme de l'orléanisme.

Sur un troisième point, toutefois, une évolution décisive se produit. Aux yeux des légitimistes « classiques », les liens entre le trône et l'autel devaient être les plus étroits possible. Or, sous la monarchie de Juillet, alors que le clergé, au départ hostile, établit des rapports dans l'ensemble cordiaux avec le régime, il se produit une dissociation entre la défense des intérêts de la monarchie « légitime » et ceux du catholicisme. à partir de la fin des années 1830, se dessine un mouvement favorable à la seule défense des intérêts catholiques : le comte de Montalembert, de sensibilité orléaniste, tente alors de créer un « parti catholique », qui attire des légitimistes, essentiellement destiné à défendre la liberté de l'enseignement catholique. L'insuccès de la tentative ne doit pas dissimuler le fait essentiel, la disjonction entre la fidélité dynastique et la défense religieuse.

L'orléanisme présente des traits que l'on retrouvera par la

suite dans les fractions « libérales » ou « modérées » des droites, même dans le cadre de sociétés très différentes. Ainsi en va-t-il de la « modération » supposée du régime, due à son caractère de « juste milieu », censé incarner tout à la fois la rigueur contre les excès démagogiques et la mesure face aux surenchères extrémistes, plébiscitaires ou réactionnaires. également de son conservatisme, qui relevait, certes, du désir sincère d'introduire une politique raisonnable et rationnelle, appuyée sur une véritable « science » des sociétés. Cette dernière attitude n'excluant nullement un certain relativisme, propre à déboucher sur la diversité des opinions et, par là même, sur le système parlementaire, fondé sur le gouvernement d'opinion.

Chapitre III

Les droites et l'avènement du suffrage universel (1848- 1870)

La révolution de 1848 réalise brusquement ce qu'obstinément le régime de Juillet avait refusé pendant de nombreuses années. Huit millions de citoyens accèdent au droit de vote en mars 1848. Les 23 et 24 avril 1848, 900 représentants sont désignés au cours d'une consultation générale, la première du genre.

I. Le parti de l'Ordre

1. Succès électoraux des droites

Les droites monarchistes regroupent environ un tiers de l'Assemblée constituante : 285 à 300 sur 900. Sur les 300, une centaine de légitimistes – dont Berryer et le comte de Falloux, ardent défenseur du « parti catholique » ; environ 200 orléanistes, souvent députés sortants, et dont bon nombre viennent de l'ancienne « opposition dynastique », tel Odilon Barrot. Ces derniers, forts de l'expérience acquise sous la monarchie constitutionnelle, jouent un rôle important, notamment dans la commission chargée quelques mois plus tard d'élaborer une constitution. Le reste de l'Assemblée est formé de 500 républicains « modérés », flanqués par une petite centaine de « Montagnards » – républicains les plus avancés et socialistes. Il semblait qu'il y eût là une nouvelle configuration tripartite. En réalité, sur les 500 républicains du « centre », seulement 285 environ – soit 57 % d'entre eux – sont considérés comme « républicains de la veille », à l'heure même où, sur les bancs monarchistes, on faisait mine d'adopter l'étiquette républicaine. Si, face à l'insurrection ouvrière de juin 1848, les droites monarchistes acceptent de soutenir le général républicain Cavaignac, elles ne cessent, tirant parti de la position de notabilité dont bénéficient nombre de leurs représentants, de renforcer leurs positions tout au long de l'année 1848

lors des élections locales ou partielles. Leur puissance électorale se confirme à deux reprises, à l'occasion de la mise en place des pouvoirs constitués définis par la Constitution du 4 novembre 1848. Si elles ne présentent pas de candidat à l'élection présidentielle, le 10 décembre, une large partie d'entre elles apporte son soutien au prince Louis-Napoléon Bonaparte et contribue donc à son éclatant succès. Elles remportent ensuite les élections législatives du 13 mai 1849, avec un peu plus de la moitié des suffrages exprimés – environ 3,5 millions de voix – et 450 élus sur 715 députés.

2. L'organisation des droites

Pour l'histoire des droites, ces premiers épisodes de la vie démocratique en France sont essentiels, du fait notamment du caractère bipolaire des élections de 1849, avec une géographie qui devait se révéler durable, et de la mise sur pied de structures protopartisanes. Les hommes de l'« Ordre » l'emportent en effet sur la gauche « montagnarde », dans le cadre d'un affrontement bipolaire : la gauche « montagnarde » – républicaine, démocrate, et qui inclut le social dans sa conception de la démocratie – a obtenu en

effet plus de 200 sièges, avec 2 300 000 suffrages, un reliquat de quelques dizaines de sièges étant attribué aux candidats républicains modérés du « centre », grands perdants de cette élection. Les électeurs du Nord, de l'Ouest armoricain, des campagnes du Bassin parisien, des montagnes du Midi ont, en gros, apporté leur soutien aux candidats de l'« Ordre ». Ces succès ont été obtenus grâce à la mise sur pied de structures assurant la propagande et la coordination. À l'origine, une réunion de députés élus à la Constituante, sise rue de Poitiers, qui regroupe depuis juin 1848 les députés monarchistes, sous la houlette de leurs leaders les plus connus, légitimistes ou orléanistes – Adolphe Thiers, Falloux, Berryer, Dupin aîné. Le groupe parlementaire élargit son rôle pendant la campagne électorale de 1849, par l'intermédiaire du Comité de l'union électorale, qui joue un rôle essentiel dans la propagande favorable à l'« Ordre ». Les comités départementaux du « parti » participent à l'élaboration des listes de candidats : le comité national joue un rôle de coordination, rendu nécessaire par le caractère composite de la coalition, mais il laisse la part belle aux réseaux personnels et aux liens familiaux. Les congrès nationaux de la presse jouent encore à droite un rôle considérable, comme le démontre le Congrès de la presse royaliste tenu à

la fin de 1848, alors qu'à gauche se développent plus fortement les sociétés d'action politique, sans que l'on puisse toutefois poser l'opposition « droite/réseaux - gauche/organisation » comme une vérité absolue.

3. Les droites et la peur sociale

La coalition de l' « Ordre » gagne le premier affrontement entre la droite et la gauche arbitré par le suffrage universel. Le combat est inégal : d'un côté, l'appui de puissants appareils, la gendarmerie, la police, la magistrature ; de l'autre, une situation précaire, encore fragilisée par une série de lois mettant en cause les libertés publiques après les troubles de 1848-1849. D'un côté, le poids des traditions pesant dans le sens du conservatisme ; de l'autre, une mise en cause raisonnée des anciens préjugés – encore que cette contestation prît appui, souvent, sur des bases anciennes. Il n'en demeure pas moins que les partis de l' « Ordre » l'emportent sur une thématique qui privilégie la défense sociale : défense de la propriété, censée être mise en cause par les « Rouges » – ainsi désignait-on les Montagnards –, de la famille, menacée de dislocation, de la religion, mise en péril par la subversion –

tout au moins le prétendait-on. Efficace, car s'appuyant sur une authentique peur sociale, mais limitée, cette thématique réalise un temps l'unité des forces royalistes. L'assemblée élue en 1849 s'oriente rapidement vers la remise en cause du suffrage universel – restreint *de facto* par la loi électorale de 1850 – et le renforcement du poids de l'Église sur les structures de l'enseignement par la loi Falloux. Le souci d'ordre social rapproche sur ce point les légitimistes et les orléanistes, moins favorables *a priori* au rôle de l'Église en ce domaine, mais que les difficultés du temps poussent à soutenir une loi considérée surtout du point de vue de la police des esprits. Cela ne signifie nullement la fusion des deux traditions. Le décès de l'ex-roi Louis-Philippe survenu en août 1850 n'aboutit nullement à une réconciliation autour du comte de Chambord, héritier de la branche aînée.

II. Le bonapartisme et le « césarisme démocratique »

En septembre 1848, à l'issue d'une élection partielle, le prince Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon I^{er},

prend place à l'Assemblée constituante. Quelques mois plus tard, le 10 décembre, il est porté par le suffrage universel à la présidence de la République. Trois ans plus tard, le 2 décembre 1851, procédant à un coup de force, le chef de l'État dissout l'Assemblée élue en 1849 et instaure un régime autoritaire, avant de rétablir, le 2 décembre suivant, l'Empire à son profit.

1. Le bonapartisme et ses références révolutionnaires

Le bonapartisme apparaît à l'origine lié au parti de l'Ordre. Le soutien des notables lui permet d'emporter l'élection du 10 décembre 1848. Mais le prince dispose déjà d'un réseau de partisans qui participent au comité électoral pour les élections de 1849, sans pouvoir faire passer tous les candidats qu'ils auraient souhaités. Par la suite, un long combat s'engage entre l'Assemblée et le président, qui s'achève le 2 décembre 1851 par le coup d'État. Il est évident que le bonapartisme représente très vite une force spécifique. Dès le printemps 1848, un comité bonapartiste, à l'occasion de législatives partielles, s'engage dans un travail de propagande, qui apparaît au

grand jour en juin 1848, en direction des classes populaires, provoquant des manifestations ouvrières en faveur du prince. L'apport de voix populaires de gauche lui est d'ailleurs nécessaire pour obtenir le succès écrasant du scrutin du 10 décembre (75 % des suffrages exprimés). Par la suite, une Société du 10 décembre, qui devait compter jusqu'à 7 000 à 10 000 membres, aide à la propagation des thèmes bonapartistes en milieu populaire. Dans sa proclamation diffusée au moment du coup d'État, le prince-président déclare « rendre le peuple juge entre l'assemblée et [lui] ».

Les références de gauche ne manquent pas au bonapartisme. L'oncle de Louis-Napoléon était bien un fils de la Révolution française, et aux yeux de nombre de contemporains le libéralisme d'opposition – celui de la Restauration – et le bonapartisme n'avaient représenté que deux variantes d'une même réalité. Le prince lui-même, dans son aventureuse jeunesse, avait participé au soulèvement libéral des Romagnes en 1831, renforçant ainsi, par son passé de *carbonaro*, son image de révolutionnaire. Parmi les principes dont se réclame le bonapartisme, la souveraineté du peuple figure au premier plan, alors que les hommes de l'« Ordre », par la loi de

1850, ont tenté d'en réduire la portée. L'égalité des droits figure également parmi les principes fondamentaux, comme l'aide aux nationalités opprimées, dans la ligne des idées développées par le premier Napoléon dans son *Mémorial de Sainte-Hélène*. Une fraction du « parti », menée par le prince Jérôme Napoléon, professe de plus un anticléricisme marqué.

Ainsi le bonapartisme peut-il apparaître comme une force « de gauche », d'inspiration jacobine, en favorisant une relative émancipation des masses à l'égard des notables traditionnels. Il semble que voter pour les candidats officiels proposés par l'administration soit un moyen d'échapper à leur emprise. De même, la possibilité de choisir le maire en dehors du conseil municipal permet de favoriser dans certains cas des candidats « nouveaux ». Ainsi, l'empire aurait contribué à l'émancipation paysanne : ces observations sont confirmées pour l'Ouest, le Nord, plusieurs départements du Massif central. On ne saurait oublier, enfin, que les plébiscites organisés au lendemain du coup d'État et surtout en 1870 sont couronnés par des succès triomphaux. Même si l'on peut émettre des réserves sur les conditions dans lesquelles se déroulent les deux premiers, ils semblent traduire dans une large mesure

une réelle popularité du souverain.

2. Le bonapartisme, force conservatrice ?

Toutefois, il convient de nuancer fortement ce tableau d'un empire « jacobin » soutenu par une majorité bonapartiste populaire. Globalement, dans les milieux populaires urbains, on distingue très bien, en 1848, le bonapartisme et la République démocratique. L'impitoyable répression qui suit le 2 Décembre, avec ses 27 000 arrestations souvent suivies de déportations, frappe surtout les forces républicaines et démocrates, principalement dans les milieux populaires. Quelques années plus tard, les efforts tentés par l'empereur pour attirer l'électorat ouvrier ne sont pas couronnés de succès, malgré les mesures authentiquement favorables à cette catégorie sociale prises sous son inspiration. Car les soutiens sociaux du régime sont ailleurs : en effet, surtout au début, faute de cadres, Napoléon III doit faire appel aux notables, en particulier à ceux qui venaient de l'orléanisme. La plupart des ministres ont servi la monarchie de Juillet. Dans le Corps législatif de 1852, prédominent des représentants ralliés des autres

droites, principalement orléanistes, souvent originaires de la gauche dynastique, les bonapartistes purs ne représentant qu'un tiers de cette assemblée ; bon nombre de conseillers généraux (un quart) ont appartenu à d'autres familles politiques ; un tiers des préfets ont commencé leur carrière sous la monarchie de Juillet. Ces « ralliés » servent d'ailleurs fidèlement l'empereur, mais ils contribuent à donner au régime une orientation droitière, axée sur le maintien de l'ordre.

Car le maintien de l'ordre et le principe d'autorité figurent en effet parmi les articles essentiels du credo bonapartiste. Il n'est pas besoin de rappeler longuement les atteintes systématiques perpétrées contre les libertés fondamentales par le Second Empire, surtout dans sa première période, justifiées pour l'essentiel par la crainte du péril révolutionnaire. Les bonapartistes se proclament par ailleurs d'ardents défenseurs de la propriété, de la liberté économique, de la famille, de la religion – au moins pour la plupart –, toutes attitudes qui peuvent s'apparenter à celles du « parti » de l'Ordre. Il convient toutefois de préciser ce dernier point. L'ordre bonapartiste s'organise fondamentalement autour de l'idée d'union nationale, rejetant tout aussi bien la société organique et hiérarchisée

des légitimistes que l'ordre orléaniste, générateur de divisions sociales que le bonapartisme, sans les nier, entend atténuer. Ce culte jacobin de l'unité nationale justifie les atteintes aux libertés et la mise à l'écart des dissidences. Du reste, le bonapartisme se considère comme situé au-dessus des factions et refuse, par conséquent, les classifications fondées sur les notions de « droite » ou de « gauche ».

3. Le bonapartisme et la nation

Cette unité nationale, il convient de lui donner un sens. Bien différent de l'ordre légitimiste, axé sur le maintien des valeurs multiséculaires, et de celui des orléanistes, froidement rationnel et au fond sans grandes perspectives collectives, l'ordre bonapartiste vise à l'affirmation de projets collectifs, insérés dans l'essor de la modernité qui traverse le règne. « Les messieurs de la grande bourgeoisie (...) savaient mille fois mieux que [Bonaparte] citer du grec ou du latin mais il possédait mieux que la plupart d'entre eux les langues étrangères et les sciences pratiques » (M. Agulhon). L'empereur, de fait, porte une attention toute particulière à la prospérité économique, aux grands travaux,

au libre-échange : on a pu parler d'une « économie politique du 2 Décembre ». Il encourage également les institutions d'assistance et de prévoyance, avant, dépassant le stade du paternalisme, de favoriser l'organisation ouvrière par la suppression du délit de coalition et la tolérance accordée aux chambres syndicales. Dans un autre domaine, par opposition à la prudence du régime de Juillet, l'empereur se lance dans des entreprises guerrières, longtemps victorieuses avant le désastre final, destinées tout à la fois à affirmer le principe des nationalités et à remettre en cause l'ordre international établi en 1815 après la chute de son oncle, et qui ne sont pas sans lui valoir un surcroît de popularité dans de larges secteurs de l'opinion publique. Si l'ambition de l'Empire de réaliser l'union des classes sociales ne peut se réaliser – le mouvement ouvrier se révèle très combatif à la fin du règne –, le régime parvient, dans une certaine mesure, à réaliser un certain renouvellement des élites et à diversifier son soutien social.

III. L'évolution des forces de droite sous le Second

Empire

Le régime autoritaire mis en place en 1851 connaît une évolution constante jusqu'à la chute brutale de Napoléon III en 1870. Il doit faire face à deux oppositions, les monarchistes à droite et les républicains à gauche, dans une situation qui n'est pas sans rappeler la monarchie de Juillet. Mais c'est au cœur même des forces qui soutiennent le régime que des différenciations se produisent, provoquant une évolution institutionnelle décisive.

1. Persistance et faiblesse des oppositions monarchistes

Les droites monarchistes subsistent dans des conditions difficiles. Elles sont relativement épargnées par le régime, qui réserve sa rigueur aux républicains. Le parti légitimiste conserve au début du règne ses positions géographiques et sociales, certains notables se faisant même désigner comme candidats « officiels ». Toutefois, l'interdiction faite à ses partisans par le prétendant de la branche aînée, le comte de

Chambord, d'occuper une fonction administrative ou élective empêche un engagement clair des légitimistes, même si Berryer, représentant de la fraction parlementaire du parti, siège au Corps législatif. Si, socialement, les notables légitimistes conservent dans l'ensemble leur emprise – beaucoup sont conseillers généraux –, le bonapartisme populaire gagne du terrain à leurs dépens, notamment dans le Sud-Ouest. Le contexte religieux, cependant, favorise les légitimistes. Devenus d'ardents ultramontains, ils se posent en vigoureux défenseurs du pouvoir temporel du pape, menacé par le processus d'unification de l'Italie. De même que la victoire dans l'Église catholique des tendances intransigeantes dont ils se sentent proches peut sembler les conforter dans l'opinion catholique. Les orléanistes maintiennent leur position dans la presse influente (*Le Journal des Débats*, *La Revue des Deux Mondes*), dans les Académies, dans le monde littéraire et intellectuel. Toutefois, le ralliement de nombre de leurs notables au régime, leurs insuccès devant le suffrage universel – sauf Thiers élu en 1863 –, la perte d'influence du courant libéral dans le monde catholique dont ils sont proches (*Le Correspondant* de Montalembert) ne leur permettent pas de jouer le rôle de premier plan auxquels ils aspirent, malgré leurs quelque 40

députés élus en 1869. Par un curieux paradoxe, le succès – au sein même du régime – de leurs idées favorables à une monarchie parlementaire et libérale contribue à leur mise à l'écart.

2. Avatars du bonapartisme

Le bonapartisme lui-même se présentait comme « pluriel », avec une gauche, représentée par le prince Jérôme, sociale et anticléricale, dont on ne parlera pas ; une droite, les intransigeants du régime, dénommés parfois « néo-légitimistes » ; un centre, les « orléano-bonapartistes ».

La droite bonapartiste se défie du suffrage universel, bien qu'elle ne nie évidemment pas le dogme du « césarisme démocratique », mais elle met l'accent sur la fidélité à la famille impériale. Hostiles à une évolution parlementaire du régime, ses représentants s'opposent à tous les trains de réformes ordonnés par l'empereur. Défenseur du catholicisme romain, ils ne sont pas défavorables à une forme d'alliance du trône et de l'autel. Enfin, le rôle de la dynastie comme dépositaire de la gloire nationale est à leurs yeux si important qu'ils justifient les expéditions guerrières en Crimée, au Liban, en Indochine – le rôle de «

défense de la Croix » est ici illustré – ou au Mexique. Majoritaires au départ, les hommes de la droite bonapartiste (surnommés les « Arcadiens », les « mamelouks » ou les « ratapoils ») voient leur nombre et leur rôle se réduire avec le temps. Mais, dans le Corps législatif élu en 1869, 80 députés sur 292 relèvent encore de cette tendance.

Le centre bonapartiste représente l'aile libérale des partisans de l'Empire, d'où sa dénomination d'« orléano-bonapartisme ». Les hommes de cette tendance – qui figurent à partir de 1863 dans le « tiers parti », entre les oppositions dynastiques et les intransigeants du régime – critiquent les dérives financières du régime, par souci d'orthodoxie financière et économique, tout en réclamant une protection plus efficace de l'économie. Ils condamnent les entreprises guerrières, coûteuses et dangereuses sur le plan extérieur. Ils se déclarent partisans d'une extension des libertés publiques et d'une évolution du régime vers le parlementarisme. C'est sous leur pression que l'empereur rétablit à la fin de son règne une grande partie des prérogatives du Parlement, en matière notamment d'initiative des lois : cette évolution résulte de la conjonction des libéraux dynastiques (ils sont environ 130

en 1869) et antidynastiques (les 40 orléanistes), qui forment une majorité de centre, rejetant aux extrêmes les « mamelouks » et les 30 républicains.

Le bonapartisme représente une troisième forme originale des droites. Ses composantes sont nettement repérables : au premier plan, vient le caractère d'origine démocratique du pouvoir, avec l'affirmation du suffrage universel, accompagnée, dans une certaine mesure, d'une remise en cause des notables. L'union nationale représente le deuxième principe, avec ses corollaires, le culte de l'unité autour du souverain, le souci de « gloire », les grands projets collectifs, la préoccupation sociale, qui traduit le refus de marginalisation d'une fraction de la nation. Mais le bonapartisme, c'est aussi un troisième principe : le souci de maintenir l'ordre. Et, par là même, il peut se trouver en contradiction avec les idéaux démocratiques et progressistes qu'il affiche avec tant de force.

Chapitre IV

Pour ou contre la république (1870-1893)

La fin de l'Empire est suivie par une phase décisive sur le plan politique, marquée par l'opposition binaire entre droites monarchistes et gauches républicaines. Les droites monarchistes sont impuissantes à restaurer la monarchie. La victoire de la gauche républicaine les rejette dans une opposition définitive, qui les conduit à une disparition progressive, effective à la fin du xix^e siècle. Tournant décisif dans l'histoire des droites : les relèves apparaissent dès les années 1880, les vieilles droites du siècle finissant s'effacent. Dans quelle mesure survivent-elles et sous quelles formes ? Comment les relèves sont-elles assurées ?

I. L'échec de la

restauration monarchique (années 1870)

La défaite de Napoléon III à Sedan est aussitôt suivie par la proclamation de la République, le 4 septembre 1870. Durant les mois qui suivent, un gouvernement républicain provisoire tente, en vain, de résister à la pression militaire allemande. Dans ce contexte, on procède en février 1871 à l'élection d'une Assemblée nationale, réunie d'abord à Bordeaux, puis à Versailles.

1. La défaite des conservateurs (1871-1879)

Les élections de février 1871 se soldent par une victoire écrasante des droites monarchistes : 400 élus contre 250 républicains – 420 contre 350 après une série d'élections partielles –, les bonapartistes disparaissant quasiment de la représentation nationale, au moins jusqu'en 1873. La question institutionnelle occupe l'essentiel du débat politique des années 1870. Dans un premier temps, les

droites monarchistes – les « conservateurs » –, mettant entre parenthèses la question du régime, confient le pouvoir exécutif à Adolphe Thiers, vieil homme d'État orléaniste dont les soutiens se situent au « centre gauche », à la charnière de la droite et de la gauche. Il se prononce à la fin de 1872 pour une « République conservatrice » et semble pouvoir réunir une majorité de centre – orléanistes, hommes du « centre gauche », républicains modérés. Mais les monarchistes, effrayés par les progrès de l'extrême gauche et à nouveau coalisés, le renversent le 24 mai 1873 et le remplacent par le maréchal de Mac-Mahon. La couronne est offerte au comte de Chambord, qui la refuse à la fin de 1873. Alors, pour la deuxième fois, se produit une « conjonction des centres » : des gouvernements de centre droit, à direction orléaniste, élargis en mars 1875 au centre gauche, font adopter les lois constitutionnelles de 1875. Le dernier acte se joue après le triomphe républicain aux élections législatives de 1876 : 360 élus contre 150 conservateurs. Le président monarchiste Mac-Mahon tente alors d'imposer un ministère de droite et prononce la dissolution de la Chambre. Les électeurs renvoient à l'Assemblée 323 républicains et 208 conservateurs (1877). Le président démissionne en 1879. Il y a là une réalité politique essentielle : dans les moments d'intense

affrontement, le regroupement en deux tendances antagonistes, droite contre gauche (1871, 1873, 1876-1877), alternant avec des phases de conjonction des centres.

2. Fidélités et divisions légitimistes

La défaite des monarchistes ne s'explique pas seulement par la progression des républicains. Elle est à rechercher dans leurs divisions. La droite la plus marquée, celle des légitimistes, se situe dans la tradition hostile à 1789. Ses membres sont favorables à une société organique – ils trouvent dans le développement de la question sociale un aliment de leur critique de la société marchande – et à une société résolument chrétienne. Sur ce dernier point, le légitimisme bénéficie de la poussée dans l'Église de l'intréantisme et de l'ultramontanisme, qui s'accompagnent d'un essor de la dévotion populaire tendant à assimiler le pape « prisonnier » et le prétendant « Henri V », l'exilé de Frohsdorf. Les fautes commises depuis 1789 appellent, estiment-ils, une expiation collective : sous leur influence, en juillet 1874, la majorité

conservatrice décide de consacrer au Sacré-Cœur une basilique édifiée à Montmartre en expiation de la Commune. Sur le plan institutionnel, toutefois, leurs vues sont divergentes. Alors que la frange la plus à droite, celle des « cheveu-légers », souhaiterait une monarchie traditionnelle de type organique, les légitimistes modérés, tel Falloux, plus avertis, n'envisagent rien d'autre qu'un système parlementaire classique. L'impossibilité de la restauration trouve là sa vraie cause : le prince n'était soutenu inconditionnellement que par une minorité des royalistes.

3. Les orléanistes et l' « Ordre moral »

Les orléanistes sont séparés des légitimistes sur tous ces points. Catholiques libéraux, ils sont réservés quant aux options intransigeantes. Socialement, ils restent attachés au libéralisme économique. Nombre d'entre eux sont membres de conseils d'administration de sociétés financières ou industrielles, alors que les légitimistes sont souvent des propriétaires terriens enracinés dans leurs terroirs provinciaux. Enfin, l'attachement au système

parlementaire et aux libertés fait partie de leur credo intangible. Ils n'ont guère d'appui dans le peuple de droite, mais ils maîtrisent bien la machine parlementaire, et se prêtent aux opérations de conjonction des centres, en fonction de la conjoncture. Modérément favorables à M. Thiers à la fin de 1872, les hommes du centre droit le renversent en 1873 par crainte de la poussée radicale. En 1875, le rapprochement du centre droit et du centre gauche découle de la poussée bonapartiste observable depuis quelques mois.

Les phases d'union au pouvoir, assez brèves – quelques mois en 1873 et 1877 –, des droites monarchistes se réalisent sous le signe de l' « Ordre moral », sous la direction du duc Albert de Broglie, orléaniste et catholique libéral. Honnie par les républicains, cette formule désigne d'abord de classiques mesures de pression administrative – révocation de maires, etc. –, mais se réfère surtout à une conception de la société. L'Ordre moral se veut social, quand il régleme le travail des femmes et des enfants, et moralisateur, quand il réprime l'ivrognerie, deux points que les républicains auraient pu assumer sans difficultés. Mais il tend aussi à perpétuer l'influence des notables en place – la « République des ducs » –, alors que les républicains,

même ceux, nombreux au centre gauche, qui appartiennent à la grande bourgeoisie, conçoivent une société plus ouverte, où la promotion est possible. D'autre part, les conservateurs, qu'ils soient intransigeants ou libéraux, tiennent à conserver un rôle public à l'Église catholique ; les républicains, même ceux qui sont catholiques, souhaitent que l'Église se cantonne dans son rôle spirituel. Et les couches moyennes (couches paysannes, producteurs indépendants et professions libérales), qui forment la base de la société française, les appuient sur ces deux points, assurant leur triomphe.

II. La rupture des années 1880 : boulangisme et nationalisme

1. La configuration droite/gauche au lendemain de la victoire républicaine

La défaite des monarchistes est confirmée en 1881 et 1885 (135 élus en 1881 contre 461 républicains ; 201 en 1885 contre 383 ; 3,5 millions de voix en 1885 contre 4,1 millions). La République parlementaire acquiert un caractère d'intangibilité, confortée par sa situation désormais majoritaire dans le pays. Les affrontements organisés entre la gauche, républicaine, et la droite, monarchiste, ne peuvent donc revêtir qu'un aspect limité à l'existence ou non du régime. Dans une telle situation, aucune alternance n'est possible, et il sera toujours loisible aux forces républicaines modérées, majoritaires, réalisant une unité factice, de regrouper toutes les gauches dans une « défense républicaine ». La voie est alors ouverte aux mouvements protestataires. Tels sont les paradoxes de la République « absolue » ou « souveraine ».

Le découragement qui saisit les troupes conservatrices durant les années 1880 n'est pas dû aux seules défaites électorales, mais à leur absence de projet politique. Les royalistes semblent retrouver leur unité après la mort de Chambord (1883) autour du prince Philippe d'Orléans, mais ils n'arrivent pas à définir une ligne claire entre les aspirations dynastiques, religieuses ou sociales. Les bonapartistes, après la mort du prince impérial, fils de

Napoléon III, en 1879, se divisent entre « jérômistes » (partisans du prince Jérôme, héritier de la tendance bonapartiste de gauche) et « victoriens » (partisans du prince Victor), plus conservateurs et nettement majoritaires. De plus, en 1886, une loi d'exil chasse les prétendants du sol national. Dans ces conditions, il ne se produit pas de renouvellement significatif des structures. Chez les royalistes, les comités centraux départementaux royalistes ne regroupent guère que des notables. Une initiative plus neuve et plus populaire, les Cercles ouvriers du comte Albert de Mun, venu du légitimisme, et de l'industriel Léon Harmel, concerne les catholiques ; mais, inspirés par le double souci de conciliation sociale et de défense religieuse, ils n'ont pas de visée politique directe. Seuls les bonapartistes, revigorés par une poussée électorale momentanée (75 élus en 1876, 65 en 1885), ont mis sur pied un Comité de l'Appel au peuple, structuré par un comité central, laissant une certaine latitude à ses comités de base, mais qui ne devaient pas prendre l'ampleur espérée. Les droites, dans ces conditions, ne pouvaient espérer conquérir la majorité.

2. Manifestation et

interprétations du boulangisme

Mouvement de très courte durée, mais surgissant brutalement à la fin des années 1880, le boulangisme représente une rupture profonde dans le déroulement des affrontements droite/gauche. Jusqu'alors, la succession des droites apparaît clairement ; à partir de ces années, de profonds changements apparaissent.

Le général Georges Boulanger, nommé ministre de la Guerre au début de 1886, acquiert très vite une popularité exceptionnelle, fondée sur sa fermeté « revancharde » à l'égard de l'Allemagne et ses campagnes de relations publiques en faveur de l'armée. Il se montre par ailleurs soucieux d'affirmer son esprit républicain en faisant supprimer l'exemption du service armé dont bénéficiaient jusqu'alors les séminaristes. Après son départ du ministère, durant l'été 1887, une grande manifestation parisienne tente d'empêcher son départ vers le lieu de sa nouvelle affectation. En 1888, son action politique se précise, par la mise sur pied en avril d'un « Comité républicain national » qui anime une campagne de propagande de type moderne – tracts, chansons, objets à l'effigie du général, etc. Des contacts sont pris avec les

partis conservateurs. Mis à la retraite en mars 1888, Boulanger se présente à une série d'élections partielles, qu'il remporte triomphalement en Dordogne, dans le Nord, dans la Somme, surtout à Paris en janvier 1889, sur le slogan bien vague de « dissolution, constituante, révision ». Un moment désespérés, les dirigeants républicains réagissent et font courir le bruit de poursuites judiciaires. Boulanger s'enfuit le 1^{er} avril 1889 et se suicide deux ans plus tard pour des raisons privées. Le bilan électoral de septembre 1889 est un désastre pour Boulanger et ses alliés conservateurs : 700 000 voix et 44 élus boulangistes, 2,9 millions de voix et 166 élus aux conservateurs, contre 4,3 millions et 366 élus aux républicains.

Le caractère de protestation populaire du mouvement, dirigée contre l'élite au pouvoir, accusée d'incapacité et de corruption, dans un contexte de difficultés économiques et d'incertitude sociale, ne fait de doute pour personne. Mais, à partir de là, les avis divergent. Les républicains présentèrent l'entreprise boulangiste comme une « tentative césarienne », analogue à celle des Bonaparte, amplifiée par la complicité des autres tendances « réactionnaires » qui avaient, en sous-main, apporté leur appui au général. Un grand nombre d'historiens ont repris

cette interprétation et intègrent le boulangisme dans la lignée des droites bonapartistes. Non sans de sérieuses raisons : la thématique boulangiste présente des analogies avec celle des napoléonides (culte du chef, antiparlementarisme, nationalisme de gauche, intérêt pour les ouvriers) ; les « jérômistes » lui apportent leur appui ; les deux électorats se recoupent partiellement. Les royalistes, de fait, soutiennent le général, apportant leurs fonds et une partie de leurs troupes électorales, car ils voient en lui l'instrument possible d'une restauration. Mais d'autres historiens ont souligné des aspects trop négligés : le noyau dur du boulangisme est dirigé par des éléments d'extrême gauche, radicaux « révisionnistes », jacobins « archaïques » – évoquant avec nostalgie un modèle « conventionnel » –, et même socialistes révolutionnaires blanquistes, unis dans le rejet absolu du parlementarisme bourgeois. Le mouvement aurait donc revêtu un aspect révolutionnaire, incapable par ailleurs de réaliser par lui-même ses aspirations, d'où sa déconfiture finale. D'autres, enfin, voient dans le boulangisme une tentative républicaine – au fait, qu'a-t-il fait d'illégal ? – pour rénover la République, en visant l'instauration d'une constitution de type présidentiel, proche en définitive de celle de la v^e République.

L'irruption du mouvement pose la question de la modélisation de l'histoire des droites : doit-on considérer qu'il y a eu rupture sociale et culturelle et émergence d'un phénomène radicalement nouveau ? ou résurgence d'un phénomène rémanent ? Sans doute ni rupture complète ni simple reviviscence, mais combinaison originale à partir d'éléments préexistants, au sein de laquelle l'élément plébiscitaire est nettement prédominant.

3. La Ligue des patriotes

Boulangier a bénéficié de l'appui d'une organisation, la Ligue des patriotes. Ce type de structure fait alors son apparition : on définit classiquement la ligue comme une formation de masse, qui vise davantage à faire pression sur le pouvoir qu'à l'occuper, usant pour cela de moyens extra-électorales, comme l'agitation de rue. La Ligue des patriotes est à l'origine (1882) un mouvement d'éducation patriotique, qui regroupe des adhérents individuels et collectifs (sociétés de tir, par ex.), et bénéficie de l'appui des autorités républicaines. À partir de 1886, l'influence du poète Paul Déroulède sur la Ligue devient décisive. Avant tout préoccupé par la Revanche, l'écrivain s'est

converti à l'idée d'une République plébiscitaire, avec un président élu au suffrage universel. La Ligue des patriotes s'engage à fond dans le soutien à l'entreprise boulangiste, avant que les autorités ne prononcent sa dissolution au début de 1889.

Là encore, l'inspiration de la Ligue a donné lieu à discussion, même si l'idée d'une République plébiscitaire semble fortement inspirée par le bonapartisme. Mais ni les cadres et militants ni l'électorat ne viennent du bonapartisme ; tout au plus semble-t-il y avoir une racine commune avec le bonapartisme, qui serait le jacobinisme. L'idée d'une droite « révolutionnaire » hostile à l'ordre social établi n'est guère plausible : les ligueurs viennent des classes moyennes – commerçants, employés – mécontentes et inquiètes, mais ne sont nullement hostiles à l'ordre bourgeois individualiste. Sa force réelle, semble-t-il, était sans doute inférieure à la description qu'en donnaient les républicains : 30 000 hommes (?), mal encadrés, peu disciplinés, inaptés, en tout état de cause, à exécuter un coup de force. Il n'en demeure pas moins que la Ligue, s'inscrivant dans la lignée plébiscitaire, s'inscrit désormais dans les forces de droite, une droite sans doute plus protestataire que révolutionnaire, dont on retrouvera

maints exemples par la suite.

III. L'effondrement des droites royalistes, le Ralliement et les élections de 1893

1. Le Ralliement des catholiques (1891)

L'effacement des royalistes est encore accentué par un phénomène qui, sans être nouveau, arrive à son terme : la disjonction entre la fidélité dynastique et la défense religieuse. Cette attitude, on l'a vu, s'était manifestée de longue date. La droite n'a pas réussi à mobiliser le peuple catholique contre les mesures frappant les congrégations non autorisées prises par Jules Ferry au début des années 1880. Les évêques, d'ailleurs, penchent vers une attitude mesurée. Le pape Léon XIII, soucieux de bien marquer la différence des ordres temporel et spirituel, en même temps

que mû par le désir de se rapprocher diplomatiquement de la France, appelle les catholiques français à accepter le régime républicain. En février 1891, il publie l'encyclique « Au milieu des sollicitudes », dans laquelle il invite les catholiques à accepter le régime républicain, tout en précisant que cela ne les dispense nullement de combattre les lois contraires aux intérêts du catholicisme, comme les lois scolaires et la loi militaire, qui imposait l'obligation militaire aux séminaristes. Le Ralliement est accueilli diversement, certains royalistes exprimant leur mécontentement devant cette invite – notamment parmi les hommes de sensibilité orléaniste qui subissent encore l'influence gallicane –, d'autres s'y soumettant sans réserves – dont beaucoup d'hommes de sensibilité légitimiste, de conviction ultramontaine. L'affaire ne provoque pas, toutefois, de crise profonde. Aussi bien, d'ailleurs, le soutien apporté par des conservateurs catholiques à Boulanger – qui s'était prononcé, en mars 1889, pour une République « ouverte » à tous – contenait-il en germe l'acceptation de cette forme de gouvernement.

2. Ses effets

Le Ralliement entraîne comme premier effet l'effacement de la droite conservatrice, écrasée aux élections de 1893. Elle n'obtient que 1,5 million de voix – soit la moitié des suffrages de 1889, non comprises les voix boulangistes, qui n'étaient pas exclusivement de droite – et moins de 90 députés (56 conservateurs proprement dits et 32 « ralliés »), face aux 4,8 millions de suffrages républicains (122 radicaux et 300 républicains de gouvernement), alors que les socialistes, avec 600 000 voix, ont 50 élus. À coup sûr, une partie des électeurs conservateurs ont reporté leurs voix sur les républicains les plus modérés. Si le Ralliement joue un rôle dans cet effacement, cette défaite ne fait que confirmer un long déclin.

Le Ralliement, par ailleurs, provoque une recomposition dans le monde catholique. Les attitudes s'organisent autour de trois préoccupations. Les uns souhaitent une République redevenue chrétienne et militent pour la révision des lois laïques, s'attirant les reproches des républicains, même les plus modérés, qui les soupçonnent de vouloir entrer dans la République pour la détruire. De cette branche sortiront les militantismes les plus marqués, comme celui de *La Croix*, qui dénonce le personnel au pouvoir, « les rois de la République », corrompus, impies,

exploiteurs du peuple, complices des Juifs, qui sont l'objet, depuis le milieu des années 1880, d'une campagne virulente, dont la parution en 1886 de *La France juive* du polémiste catholique Édouard Drumont, gros succès de librairie, a donné le ton. D'autres catholiques sont avant tout soucieux de s'occuper de la question sociale, qu'il s'agisse des « abbés démocrates » ou du comte de Mun. Si la polémique n'est pas absente, la préoccupation sociale, lointaine héritière du traditionalisme contre-révolutionnaire, est ici majeure, dans un contexte de poussée socialiste. Enfin, d'autres, plus « politiques », visent la constitution d'un « parti conservateur » – un vrai, à la manière *tory* –, ce qui supposerait que puisse être passée une alliance avec les républicains les plus conservateurs socialement, sous la condition d'une application libérale des lois qui faisaient l'objet de litiges : c'est la visée de plusieurs parlementaires, dont Jacques Piou, un des leaders ralliés de la Chambre.

Au début des années 1890, le combat droites monarchistes / gauches républicaines s'achève, mais de nouveaux clivages viennent au jour. Le premier concerne la question religieuse, déjà présente dans le combat qui oppose républicains et monarchistes, mais qui dépasse la question

institutionnelle ; le second, la forme de la République : sera-t-elle autoritaire ou libérale, plébiscitaire ou parlementaire ? L'apparition d'une droite non monarchiste et antiparlementaire constitue une nouveauté appelée à des développements ultérieurs.

Chapitre V

Recomposition et structuration de l'opposition gauche-droite (1893-1914)

La République semble désormais le seul régime envisageable en France. Cette situation de fait n'entraîne nullement la disparition de l'opposition droite-gauche, qui s'organise autour de nouveaux axes structurants.

I. Du Ralliement au Bloc des gauches (1893-1899)

Il convient d'étudier les clivages qui séparent le pays en

tenant compte de deux réalités : le niveau parlementaire, qui obéit à sa propre logique, et celui de l'opinion publique, étant entendu qu'elles ne coïncident pas nécessairement.

1. L'échec de la tentative de gouvernement du « centre » (1893-1899)

Au début des années 1890, une conjoncture politique nouvelle enclenche une dynamique évolutive, la scission dans les esprits, sinon encore dans les faits, du camp républicain, entre les plus conservateurs – les « modérés », ou « progressistes », qui penchent vers le centre – et la gauche « radicale », qui subit une forte pression socialiste (50 élus en 1893). En 1896-1898, Jules Méline dirige un cabinet modéré homogène et met fin à la « concentration républicaine » – on appelait ainsi l'union des modérés et des radicaux. Fait essentiel : tenant compte de l'« esprit nouveau » (d'apaisement) qui inspire le gouvernement en matière religieuse, les conservateurs, pour la première fois, le soutiennent de leurs votes, tandis que les radicaux

passent pratiquement à l'opposition déclarée. Le principe de la nouvelle majorité est de gouverner entre une extrême droite formée par les quelques irréductibles qui conservent le « chimérique espoir » de déraciner la République, et une extrême gauche qui regroupe les ennemis de l'ordre social libéral. Cette situation ne se révèle pas durable. Les législatives de 1898 n'ayant pas dégagé de majorité nette (conservateurs : 53 ; ralliés : 32 ; républicains modérés : 250 ; radicaux : 170 ; socialistes : 50), Méline, abandonné par une partie des « modérés », doit démissionner. Il faut chercher les raisons de cet échec dans l'hiatus existant entre l'opinion et les milieux parlementaires : à droite, dans l'opinion catholique, existe un fort courant hostile par principe à la République laïque. Ce courant « populaire », évoqué plus haut, n'accepte à aucun prix une alliance jugée compromettante avec des républicains, même modérés. Par ailleurs, les sortants républicains modérés ont dû, souvent sous la pression des journaux et comités de gauche, tout aussi ardents que les catholiques intransigeants, affirmer très fort la netteté de leur ligne républicaine, surtout en matière de laïcité.

2. La droite ligueuse et l'affaire

Dreyfus

Comme il l'a été souvent souligné, la séparation entre droite et gauche ne recouvre pas le clivage dreyfusards/antidreyfusards. Il a bel et bien existé un dreyfusisme de droite, parmi les conservateurs (ainsi le très conservateur *Figaro*), ainsi que parmi les catholiques, mais qui reste minoritaire. Car les développements de l'Affaire suscitent surtout un renouveau de l'agitation des liges antiparlementaires, dont la propagande met en valeur les principaux thèmes de l'antidreyfusisme, la défense de l'institution militaire et la lutte contre toutes les forces de dissolution qui mineraient la société française. Ces arguments nationalistes sont repris par la Ligue des patriotes, la plus puissante au début de 1898, avec ses 20 000 (?) militants relativement bien encadrés. Paul Déroulède s'acharne à remettre au goût du jour son programme plébiscitaire, avant de se risquer à tenter un coup de force : en février 1899, il essaie d'entraîner vers l'Élysée les troupes qui assurent le service d'ordre lors des obsèques du président Félix Faure, aux fins, dira-t-il, d'assurer l'organisation d'un vote sur un changement institutionnel. Son échec et sa condamnation un an plus

tard entraînent le déclin de sa ligue. Il semble que l'on ait surestimé l'importance de la Ligue antisémite de Jules Guérin, personnage douteux, à la tête d'une organisation sans grande influence véritable. L'antisémitisme se répand beaucoup plus par les réseaux des journaux catholiques (*La Croix*, *Le Pèlerin*) que par *L'Antijuif*, la feuille de Guérin.

Différente est la Ligue de la Patrie française, créée dans le courant du second semestre de 1898. Il s'agit bien d'une ligue, comme on les a définies plus haut : groupe de pression brusquement apparu, organisation de masse – de fait, elle aurait compté des centaines de milliers d'adhérents, selon certaines estimations sans doute un peu hautes – qui vise davantage à influencer l'opinion qu'à exercer le pouvoir ; son essaimage provincial la distingue nettement des « Patriotes », surtout présents à Paris. La lpf n'est pas dirigée par des meneurs de rues, comme les deux précédentes, mais par des hommes de lettres et des universitaires, comme Jules Lemaitre ou François Coppée. Elle est divisée sur les perspectives du coup d'État : Coppée approuve la tentative de Déroulède, mais pas Lemaitre, dont la ligne l'emporte après février 1899. Réservée quant à la perspective d'une République plébiscitaire, la lpf adopte à partir de la fin de 1899 une

attitude électoraliste, contraire à celle des ligues portées sur l'agitation de rue. Elle noue à cette fin des relations avec les autres forces de droite – monarchiste, nationaliste et même progressiste. Mais, privée de perspectives propres, ne parvenant pas à fédérer des forces aussi contradictoires, la lpf subit un grave échec électoral en 1902 et périlite jusqu'à sa disparition, survenue en 1909. Certains des hommes de la lpf devaient rejoindre par la suite les forces ralliées ou républicaines modérées ; d'autres, se tourner vers l'Action française. Dans les recompositions en cours, elle a joué un rôle de première importance.

II. Le rapport droites/gauches à la Belle Époque (1899-1914)

1. Faiblesse électorale des droites au temps du Bloc des gauches

La constitution d'une majorité de gauche a lieu en 1899. Devant l'agitation croissante des ligues, une partie des

progressistes – les « républicains de gauche » – se rapproche des radicaux et accepte même le soutien socialiste. C'est la majorité du Bloc des gauches, à laquelle une partie des progressistes refuse d'adhérer. Les majorités électorales de 1902 et de 1906 confirment dans le pays l'affrontement des droites et des gauches, et la nette victoire du Bloc des gauches. Il s'agit d'élections dites de « combat », dont l'enjeu majeur est la « question religieuse », qui connaît à nouveau une phase aiguë entre le vote de la loi sur les associations (1901) et celui de la loi de séparation de l'Église et de l'État (1905). Les gauches remportent en 1902 et 1906 des victoires écrasantes : 4,3 millions de voix en 1902, 4,9 en 1906 contre 4 et 3,8 aux droites. En 1910, les droites n'obtiennent que 150 sièges environ (250 en 1902, 166 en 1906) : les progressistes, avec 75 sièges, sont aussi nombreux que les droites conservatrice ou ralliée (34 ralliés, 19 « droites » – conservateurs de tradition monarchique –, 20 « indépendants » – souvent venus de la mouvance nationaliste). La part grandissante des progressistes s'explique par le ralliement de ralliés ou de nationalistes.

Il convient toutefois de souligner que l'intensité des affrontements n'a pas été permanente. Les progressistes

ont été graduellement réintégrés dans le jeu politique par le biais de la « question nationale », due à l'aggravation de la tension internationale. En 1912, les droites, le centre droit et le centre gauche se retrouvent pour participer à l'élection à la présidence du Lorrain Poincaré et pour demander un renforcement de la défense nationale. Dans le camp des droites, on a pu souligner à juste titre le rapprochement des « libéraux » et des « nationaux ». Il convient cependant de remarquer que la rectitude laïque demeure un critère majeur d'appartenance à la majorité républicaine, et il faut, d'autre part, distinguer le nationalisme fermé et xénophobe de la droite radicale du patriotisme défensif qui caractérise les républicains modérés, y compris les progressistes.

2. Facteur structurant de l'opposition droite-gauche : la centralité de la question laïque

Une telle série de succès des gauches a pu faire croire au sinistrisme – c'est-à-dire à la tendance permanente de l'opinion à se déporter vers la gauche – de la vie politique

française. Les contemporains, et surtout les opposants battus, ont invoqué le mode de scrutin uninominal à deux tours adopté en 1889, qui aurait favorisé le Bloc. Aussi la plupart des partis de droite réclament-ils avec insistance la proportionnelle, d'accord sur ce point avec les socialistes. Ils avancent aussi, en exagérant fortement, la pression administrative. Il faut surtout chercher les causes du sinistrisme dans les tensions qui agitent la société française dans ses profondeurs.

Il faut d'abord constater la modification de la carte électorale du pays entre 1870 et 1910. La carte des années 1870, au temps de l'opposition entre les conservateurs et les républicains, montre une France divisée par une ligne nord-sud de Lille à Toulouse : la droite l'emporte à l'ouest, la gauche à l'est, à l'exception de la bordure sud du Massif central. Les villes sont, d'autre part, globalement favorables à la République. En 1910, si l'Ouest demeure un bastion de la droite, le Sud-Ouest aquitain est passé du bonapartisme au radicalisme, comme les Midis de manière générale ; l'Est lorrain est passé à droite. Les villes ont aussi évolué : en 1914, sur les 45 maires qui dirigent les plus grandes villes du pays, on en trouve 24 à gauche et 21 à droite (essentiellement des progressistes). La répartition

géographique a été modifiée en l'espace de trente ans, parallèlement à l'épuisement des droites traditionnelles.

Parmi les facteurs explicatifs du vote, le rôle de la religion vient évidemment au premier plan, dans la mesure où les enjeux des consultations ont porté sur ces questions. La carte des pays pratiquants – l'Ouest, le Nord, l'Est lorrain et jurassien, la bordure méridionale et sud-orientale du Massif central, les régions montagneuses en général – coïncident avec les pays électoralement à droite. Les 34 députés de l'Action libérale (ralliés) de 1910 sont élus dans des contrées catholiques – le Nord, la Bretagne, la bordure sud-orientale du Massif central. Les consultations, même après 1905, opposent les « bons républicains », partisans de l'intangibilité des lois laïques, à ceux qui réclament une révision, même partielle, des mesures les plus mal supportées par les catholiques. Les 75 progressistes élus en 1910 ont dû, dans 34 cas, affronter des « républicains de gauche » ou des radicaux indépendants, dont ne les séparait que la question laïque, et tout ce qui s'y rattachait symboliquement. La loi de Séparation, loi d'apaisement approuvée par une partie des opposants progressistes, n'a pas supprimé dans le pays profond l'importance de la coupure entre les « deux France ».

3. Autres faits de structure

Toutefois, le facteur religieux ne constitue pas le seul élément explicatif. Les diverses formes de configuration sociale modèlent également le vote. Dans les campagnes, on discerne des pays de structure « hiérarchique », favorable au vote conservateur : outre la pratique religieuse, ils se caractérisent par une structure de grande propriété et une mémoire vivace de la Contre-Révolution. Une grande partie de l'Ouest et le sud du Massif central correspondent à ce schéma, favorable aux conservateurs classiques. À l'inverse, certains pays catholiques où prédomine la petite propriété deviennent des « démocraties cléricales » : les électeurs choisissent, de préférence aux notables, leurs prêtres (Flandre, pays de Léon, en Bretagne). Enfin, des ouvriers catholiques, dans certaines régions industrielles, préfèrent voter pour le candidat socialiste plutôt que pour le républicain bourgeois.

Les candidats de la droite républicaine peuvent attirer les voix d'électeurs peu portés sur la pratique religieuse et qui, sans être à proprement parler anticléricaux, souhaitent cantonner l'Église dans son rôle spirituel : « Le curé à

l'église, l'instituteur à l'école, le maire à la mairie. » Une laïcité tolérante leur convient donc parfaitement. Dans ces campagnes, dites de « démocraties neutres », prédominent la propriété indépendante, le souci de défense matérielle et celui de l'ordre : la carte des élus progressistes de 1910 les montre présents dans les campagnes normandes, dans le centre du Bassin parisien ou dans le Pas-de-Calais. Dans les villes, le facteur social devient essentiel : les élus progressistes du Rhône et des Bouches-du-Rhône pourfendent essentiellement le socialisme destructeur de l'ordre social.

Un dernier facteur doit être mentionné, le rôle du nationalisme dans certaines grandes villes comme Paris, qui demeure un fait permanent depuis le boulangisme : les derniers héritiers du nationalisme sont, avant 1914, élus à Paris, même si certains d'entre eux prennent l'étiquette de « progressiste ». De même, à Nancy, catholique et patriote, se succèdent à la mairie nationalistes et républicains modérés patriotes, à la manière de Poincaré.

On peut dire que, dans la France des années 1910, le clivage religieux reste fondamental. Mais d'autres facteurs, la question sociale et le nationalisme, interfèrent de plus en

plus puissamment. C'est la question nationale qui provoque la recomposition.

III. Les forces politiques de droite et leur structuration

La période postérieure à 1900, qui correspond au triomphe des gauches, voit une profonde transformation dans la structuration des forces politiques : les partis apparaissent, se superposant sans les supplanter aux comités et autres associations, tandis que les ligues déclinent après 1902, à l'exception de l'Action française. On étudiera successivement la droite qui, puisant aux sources conservatrices et nationalistes, en récupère toute la radicalité, puis les droites catholiques ralliées à la République, enfin les droites républicaines – on entend par là les « républicains de souche », à l'exclusion des ralliés.

1. Une droite radicale et contre-révolutionnaire : l'Action française

L'épuisement du parti royaliste – évident après les élections de 1898, confirmé par les résultats de 1902 et 1906 – n'entraîne pas la disparition de l'idée monarchiste. Le relais est pris par un nouveau mouvement, l'Action française, dont les origines remontent à l'affaire Dreyfus. En avril 1899, plusieurs personnalités venues d'horizons divers : Maurice Pujo, Henri Vaugois, créent un comité antidreyfusard, dit d'Action française. Cet organisme, au départ bien modeste, lance deux mois plus tard une revue bimensuelle, *L'Action française*, dont l'un des premiers collaborateurs est le publiciste Charles Maurras. Ce mouvement relance l'idée royaliste, tout en récupérant les thèmes et les militants des mouvements nationalistes.

La première particularité de l'af, en effet, est de disposer d'une doctrine structurée, qui avait manqué aux groupes nationalistes. Son maître à penser, C. Maurras, réalise une synthèse de la Contre-Révolution, du positivisme, du néotraditionalisme et du nationalisme pulsionnel de la fin du xix^e. La Révolution française a détruit ce qui s'était édifié au cours des siècles, l'individualisme libéral a mené à l'anarchie, dont la République est la manifestation la plus désastreuse. Il convient donc, au nom d'une saine méthode scientifique, de retourner à une organisation conforme à

l'ordre des choses : une royauté traditionnelle, soustraite à la néfaste influence du suffrage, confiée à un souverain héréditaire ; une société organique, intégrant dans ses divers corps – famille, corps de métiers, province – les individus qui pourraient s'y épanouir, chacun à sa place ; une Église, qui retrouverait officiellement son rôle d'éducatrice et de guide moral. Il conviendrait aussi de lutter contre les influences délétères qui se conjuguent pour miner l'édifice : protestants et francs-maçons, deux catégories ouvertes à l'esprit de libre examen, métèques et Juifs, insuffisamment enracinés dans la société française. Cette doctrine, radicalement antirépublicaine, fondée sur le refus sans concession du libéralisme intellectuel, politique et économique, fait de la ligue une force contestataire absolue, qui lui assigne une place à part parmi les droites. Elle attire tous les adversaires irréconciliables du régime, ce qui fait sa force ; mais, en même temps, elle court le risque d'une marginalisation complète, ce qui fait sa faiblesse. La pugnacité du mouvement vise non seulement la République, mais aussi les groupes catholiques demeurés rétifs à ses doctrines.

L'influence du mouvement, transformé en ligue en 1905, ne cesse de croître entre 1899 et 1914 : en 1908, son journal

devient quotidien. Une organisation étudiante, les Camelots du roi, reprend la tradition ligueuse de l'agitation de rue. Mais la ligue se distingue par le souci de mener prioritairement un combat culturel, par la création, en 1905, d'un Institut d'Action française. Le prestige du journal, le ralliement d'écrivains de renom suggèrent une influence intellectuelle profonde, plus forte que ne le laissent supposer les quelques données chiffrées dont on dispose : 20 000 exemplaires du journal vendus à la veille de la Grande Guerre. Le recrutement reste toutefois circonscrit socialement : peu d'influence en milieu ouvrier, malgré la création des Cercles Proudhon ; présence dans quelques secteurs des classes moyennes catholiques : professions libérales, employés, militaires, commis voyageurs.

2. Les droites catholiques ralliées

Depuis le début des années 1890, nombre de catholiques acceptent les institutions républicaines, mais cette acceptation recouvre des attitudes très diverses. Certains intransigeants participent à l'agitation ligueuse, nationaliste et antisémite au temps de l'affaire Dreyfus : les *Croix* et

les Comités Justice-Égalité s'engagent très avant dans le camp des antidreyfusards. Pour ces catholiques détachés des références dynastiques, il s'agit de refonder une république chrétienne et d'abandonner clairement les lois de laïcité. Cette tentative, ouvertement hostile à la III^e République, n'est soutenue ni par les conservateurs ni par les ralliés, et ne connaît pas de débouché politique véritable.

La voie est ouverte aux ralliés, dans la mesure où la droite conservatrice de tradition monarchique voit son rôle s'amenuiser et son implantation géographique se réduire. Représentés au Parlement par une trentaine de députés, les ralliés mettent sur pied un véritable parti politique, l'Action libérale populaire. L'alp – organisée en 1902, avec congrès périodiques, comité directeur, secrétariat – représente une véritable force partisane avec, peut-être, 2 000 comités et 200 000 adhérents. L'Action catholique de la jeunesse française (1884) lui sert, pour une part, de vivier militant. Bien qu'elle se prononce pour le respect de la légalité, son programme fait d'elle une force d'opposition révisionniste sur les plans religieux, politique et social. Adversaire des lois laïques de 1901 et 1904, elle réclame en outre une aide publique pour les écoles privées,

dans le cadre d'une « proportionnelle scolaire ». Si elle s'accommode de la légalité parlementaire, elle propose une modification du mode de représentation (le scrutin proportionnel et la représentation professionnelle), la régionalisation, l'élection du président par un collège élargi, la création d'une Cour suprême et l'institution du référendum sur les lois portant sur les droits des citoyens : toutes ces propositions tendent à remettre en cause la souveraineté du Parlement et la centralisation « jacobine », qui serait limitée par un contrôle de constitutionnalité et un recours direct au peuple – énergiquement repoussé par les partis du régime au nom du péril plébiscitaire. En matière sociale, l'alp refuse le libéralisme pur : il s'agit surtout de restituer au travail sa valeur morale et d'inciter les patrons à créer des œuvres sociales, avec pour objectif le resserrement du lien social par la création d'œuvres de prévoyance et d'assistance. Dans cette perspective, l'alp admet parfaitement une réglementation émanant du monde professionnel, en évitant, dans toute la mesure du possible, de recourir à l'État.

L'inspiration de ces réformes pose à nouveau la question généalogique. Certaines de ces propositions s'inspirent du courant nationaliste, mais l'alp se refuse à pousser

jusqu'au bout la logique plébiscitaire, malgré ses bonnes relations avec Déroulède. La Patrie française, plus conservatrice que plébiscitaire, a eu davantage de relations avec l'alp. Toutefois, on souligne, en général, le rôle joué par la pensée traditionaliste dans les conceptions sociales de l'alp, inspirée sur ce plan par le comte Albert de Mun, venu du légitimisme : il s'agit là d'un point central, qui définit assez nettement cette droite, catholique et traditionaliste.

L'Action libérale populaire ne regroupe pas, et de loin, tous les catholiques. Le Sillon de Marc Sangnier, à l'origine de la Ligue de la Jeune République (1912), met l'accent sur l'émancipation sociale. Critiques à l'égard du paternalisme des conservateurs de l'Action libérale, les sillonnistes constituent bien une gauche du catholicisme social. Entre l'alp et le Sillon, les démocrates chrétiens – comme les « républicains démocrates » en Bretagne et dans la région parisienne dans les années 1910 – sont favorables à l'acceptation sans restriction de la République et à une démocratie sociale de nature réformatrice. Les démocrates chrétiens représentent une position intermédiaire, qui devait faciliter leur intégration dans la vie parlementaire de l'entre-deux-guerres.

3. Les droites républicaines

La création du Bloc des gauches avait entraîné, mécaniquement, l'apparition d'une droite républicaine, celle des progressistes. En novembre 1903, plusieurs associations – dont un club de notables, l'Union libérale républicaine, souvent présenté comme un avatar du « centre gauche » de M. Thiers – fusionnent pour former la Fédération républicaine, qui devient le « parti des républicains progressistes ». Les progressistes présentent dans leur programme un révisionnisme modéré – Cour suprême, décentralisation – et mettent l'accent sur l'introduction de la proportionnelle ; mais ils restent proches de l'orthodoxie républicaine par leur méfiance à l'égard du référendum ou de la représentation professionnelle. La défense religieuse ne les préoccupe pas au premier chef, sauf si l'école privée est mise en question. Dans le domaine économique, ils soutiennent des positions franchement libérales, quitte à admettre une réglementation de l'État dans certains cas, mais sans aucune complaisance à l'égard de visées de type « organiciste ».

Dirigée par des hommes qui ont gouverné le pays sous le mélinisme, la Fédération républicaine tente de présenter

une alternative crédible au « Bloc ». Ses dirigeants, souvent proches des notables du monde économique et de la haute fonction publique, sont inspirés par la crainte de la démocratisation consécutive à l'arrivée au pouvoir du « Bloc » et surtout de la progression des idées socialistes. Les progressistes regroupent donc des libéraux conservateurs, que leur attachement au parlementarisme différencie nettement des ralliés et des nationalistes, sans que cela les empêche d'avoir des liens, variables suivant la conjoncture, avec ces autres forces opposantes. Le souci de l'ordre social les rapproche de l'alp, même si cet « ordre » ne procède pas de la même visée philosophique. Les nationalistes, plus laïques que les ralliés, se rapprochent plus facilement d'eux, d'autant que les progressistes condamnent l'antimilitarisme et l'antipatriotisme – sans d'ailleurs tenir un discours excessif sur ce thème patriotique. Comme le Parti radical, ou l'alp, ou l'Alliance républicaine démocratique, la Fédération républicaine se dote de structures de type partisan : comité directeur, secrétariat général, congrès périodiques. Mais son organisation la rend proche d'une association : elle admet des adhésions collectives émanant de comités de base – car il existe une base militante, comme dans le Rhône –, et des adhésions individuelles, dont les titulaires participent à la

gestion du parti au même titre que les représentants de la base. Il en résulte un fonctionnement oligarchique, qui ne lui est d'ailleurs pas spécifique. Dans l'opinion, elle dispose, dans la presse nationale et régionale, de relais sérieux.

Les « républicains de gauche » – dont beaucoup se regroupent dans l'Alliance républicaine démocratique, créée en 1901 – peuvent-ils, malgré cet intitulé, être classés à droite ? Hostiles à tout révisionnisme, laïcs intransigeants mais sans sectarisme, favorables au libéralisme mais aussi à l'effort mutualiste (spontané), les « républicains de gauche » revendiquent une place au centre gauche. Mais leur position parlementaire les place au centre. En fait, la position de l'ard reflète la complexité des débats politiques français et les décalages territoriaux : libéraux, héritiers de 89 en pays « blanc », ils combattent ailleurs les « Rouges », radicaux d'extrême gauche ou socialistes, ennemis de la propriété. Elle trouve donc, suivant les cas, des appuis, sur sa droite ou sur sa gauche, la bipolarité ne se présentant pas sous la même forme sur l'ensemble du territoire français, le combat de défense sociale tendant à devenir prédominant à partir de 1910.

Des années 1880 à la Grande Guerre, la recomposition des droites a été profonde. Les anciennes droites se sont amenuisées, au point de devenir des réalités marginales. Les nouvelles droites représentent des réalités spécifiques, mais dont on ne saurait nier les liens avec les formes passées : la Contre-Révolution survit dans l'Action française, qui doit aussi beaucoup au nationalisme. Chez les ralliés, l'aspiration à une société organique dérive du légitimisme, mais la propension à s'intégrer à la vie parlementaire relève de l'esprit orléaniste. Les progressistes et leur libéralisme conservateur perpétuent une forme d'esprit orléaniste, au moins sous la forme chère à M. Thiers. Les plébiscitaires sont sans doute des héritiers moins directs du bonapartisme qu'on n'a pu le croire, mais le mythe de l'« appel au peuple » n'en demeure pas moins un thème commun à ces deux forces.

Chapitre VI

Unions sacrées et déchirures nationales (1914-1945)

Les épreuves du premier xx^e siècle mettent à mal le système politique français. La Grande Guerre semble créer une unanimité susceptible de transcender les clivages, alors que les années 1930 se terminent dans un contexte de profonde déchirure nationale. 1936 marque un important tournant dans cette période. Pour l'histoire des droites, c'est une période de recomposition inachevée, qui ne prendra fin qu'à la Libération.

I. Les années 1920 et les

prolongements de l'Union sacrée

1. Les configurations droite/gauche : entre l'Union nationale et la bipolarisation

En août 1914, le Président Poincaré avait appelé les forces politiques à réaliser l' « Union sacrée », c'est-à-dire la trêve entre les forces politiques et la participation à l'effort de défense nationale, de la droite aux socialistes. Les élections du 16 novembre 1919, qui se déroulent à l'issue du conflit, revêtent une importance considérable pour l'histoire des droites. Les candidats de la droite et du centre l'emportent en voix et en sièges, pour la première fois depuis longtemps, sous l'effet d'une loi électorale qui favorise des listes de large coalition, dites de « Bloc national », comprenant les droites catholique et progressiste d'avant-guerre, les républicains du centre, parfois les radicaux. Le groupe le plus important de la Chambre – dite « Chambre bleu horizon » –, l'Entente républicaine démocratique,

compte 183 députés de droite, d'origine progressiste, catholique ou nationaliste. Mais les grands thèmes rassembleurs, l'antibolchevisme et le nationalisme, n'effacent pas, loin de là, les clivages traditionnels. D'autre part, les gouvernements qui se succèdent pendant la législature sont dominés par le centre droit, la droite ne jouant qu'un rôle d'appoint. Si, au cours de la législature 1919-1924, le thème du maintien de l'ordre contre le péril révolutionnaire rassemble droite et centre, la question religieuse domine les élections de 1924. Cette fois, la droite et le centre vont désunis à la bataille, alors que souvent les radicaux et les socialistes ont passé une alliance. La bipolarisation réapparaît nettement dans la nouvelle Chambre. Elle est encore plus marquée dans le pays : le programme laïque du Cartel déclenche une opposition des catholiques, de type ligueur, au moins dans la forme sinon sur le fond, menée par la Fédération nationale catholique, organisation de masse exclusivement consacrée à la défense religieuse. Minée de l'intérieur, la majorité de gauche s'effrite dès le printemps 1925, avant de disparaître en juillet 1926.

La solution de la crise s'inscrit dans la continuité de l'Union sacrée : l'inventeur de la formule, Raymond

Poincaré, revient au pouvoir, à la tête d'un gouvernement de large union (droite, centre et radicaux), dont la priorité est la lutte contre la crise monétaire, présentée comme un péril national menaçant. Le poincarisme réalise encore une fois la conjonction des centres : tout en rassurant les patriotes, les laïcs et les épargnants, il réussit à promouvoir une politique de conciliation internationale, d'apaisement religieux et de stabilisation à la baisse du franc. Mais la formule ne survit pas aux élections de 1928 à l'issue desquelles sont élus 323 députés de droite et du centre sur 606 représentants : les radicaux sortent de la coalition majoritaire sous la pression de leur base orientée à gauche, tandis que Tardieu, le chef du centre droit au pouvoir les années suivantes, ne parvient pas à réaliser l'union des droites. En 1932, un « néo-cartel » des gauches remporte les élections.

2. Les droites radicales pendant les années 1920 : l'Action française et les Jeunesses patriotes

Héritière du courant né au début du siècle de la fusion du nationalisme et de la tradition contre-révolutionnaire, l'Action française connaît son apogée dans les années qui suivent la Grande Guerre, entre 1919 et 1926. Elle déclinera ensuite, cédant, sans disparaître, la place à d'autres ligues. Son quotidien tire à 90 000 exemplaires ; au sommet de l'influence du mouvement, en 1924-1926, la ligue compte, alors, peut-être 60 000 adhérents. Ses modes d'influence sont restés les mêmes : diffusion des idées (notamment par *La Revue universelle*, fondée en 1920), actions de rue (chahuts du Quartier latin) et même – nouveauté – présence de députés af dans la Chambre bleu horizon. Mais, après cet apogée, la ligue connaît un net recul, dû principalement à la condamnation du maurrassisme par le Vatican en 1926 : le pape met surtout en cause le naturalisme et le positivisme de Maurras. La réaction de ce dernier, qui refuse de se soumettre, provoque une crise profonde. Le mouvement, par ailleurs, subit critiques et scission. Ainsi, en 1925, Georges Valois, ancien militant syndicaliste passé à l'af avant 1914, fonde le Faisceau, qui connaît un succès éphémère sous le Cartel des gauches et disparaît en 1926.

Un autre courant issu de l'avant-guerre, plébiscitaire et

antiparlementaire, connaît un renouveau marqué dans les années 1920, avant de décliner dans les années 1930. Ce sont les Jeunesses patriotes de Pierre Taittinger, ancien dirigeant bonapartiste, fondées en 1924, dans la lignée de la Ligue des patriotes. Ce groupement, fondé contre le Cartel des gauches, se donne comme objectif la démonstration de rue contre les « révolutionnaires » et connaît un grand succès dans les années 1920. Ses manifestations (uniformes, défilés, organisation paramilitaire) évoquent le fascisme, mais le programme de la ligue ne dépasse pas le « révisionnisme » traditionnel : renforcement des pouvoirs du président et de l'exécutif. Son chef, de plus, est un parlementaire influent à la Chambre, où il siège sur les bancs de la droite. La droite parlementaire considère les jp comme un service d'ordre, et de respectables parlementaires assistent et présentent des rapports à ses congrès. Mais cette stratégie de respectabilité va de pair, dans les années 1930, avec un réel activisme. Il subit alors durement la concurrence des nouvelles ligues.

3. La droite parlementaire républicaine conservatrice

Les droites parlementaires forment un ensemble composite, fruit d'une histoire complexe. À droite, siègent les héritiers des catholiques et des progressistes ; au centre droit, les « républicains de gauche » ; de nouveaux venus, les démocrates populaires, se réclament également du centre. Les héritiers des catholiques et des progressistes conservent au Parlement une importance de premier ordre, avec les groupes de l'Entente républicaine démocratique (1920-1924), puis de l'Union républicaine démocratique (urd) (1924-1932). Ces forces ont une double origine, les catholiques de l'alp, qui disparaît dans les années 1920, et les progressistes de la Fédération républicaine. Celle-ci connaît une mutation organisationnelle et programmatique, en partie sous l'influence des nouveaux venus. Certes, elle reste d'une grande prudence dans le domaine institutionnel. Le révisionnisme modéré du parti – Cour suprême et proportionnelle – ne remet pas profondément en question le régime parlementaire. Mais, dans le domaine social, l'originalité est plus grande et l'influence catholique sociale très nette : ses revendications portent sur la défense de la famille (allocations familiales), de l'ordre normatif traditionnel, de l'école privée. Très anti-étatiste, la Fédération prône une organisation qui laisserait aux branches professionnelles le soin de régler les relations du

travail ; défiante à l'égard du libéralisme, elle se prononce en faveur d'un salaire minimum. À partir de 1925, le parti se réorganise par le renforcement de sa base militante – notamment dans le Rhône. Son fonctionnement reste au niveau central celui d'une association de notables, la cooptation l'emportant nettement sur l'élection dans la nomination des dirigeants, bien que son président, Louis Marin, assoie en partie son autorité sur la popularité que ses positions nationalistes lui ont valu auprès des militants. Ses parlementaires manifestent une grande indépendance. La fr reste une formation composite, où se côtoient des libéraux conservateurs, des catholiques sociaux traditionalistes, des nationalistes. Ses zones de force correspondent à cette variété : Ouest normand conservateur, bordure méridionale et orientale du Massif central traditionaliste, Lorraine patriote.

4. Les forces du centre droit : la droite parlementaire républicaine libérale ; les démocrates populaires

Les « républicains de gauche » demeurent une force importante au Parlement. Dans les conseils de gouvernement, ils fournissent la majorité des ministres des cabinets d'Union nationale, de même que les principaux chefs du gouvernement, comme Millerand ou Poincaré. Leur parti, l'Alliance démocratique, essaie de se moderniser à deux reprises, en 1920 et en 1933, en tentant notamment d'introduire une plus grande discipline chez les parlementaires affiliés, dispersés entre quatre ou cinq groupes. Mais l'ad se trouve face au problème des alliances. Faut-il s'allier aux radicaux, perpétuant la formule de la « concentration républicaine », au nom de l'esprit républicain laïque, ou aux hommes de la Fédération républicaine, au nom de la sauvegarde de l'ordre social ? L'ad hésite devant les tentatives de rapprochement des droites républicaines, conservatrice et libérale, menées à la fin des années 1920 par Tardieu, ou par Kerillis, créateur en 1926 du Centre de propagande des républicains nationaux, qui vise à ce rassemblement.

Une partie des militants catholiques d'avant 1914, après avoir participé au « Bloc national », fondent en 1924 une formation intitulée « Parti démocrate populaire » qui, en une quinzaine d'années, parvient à une bonne implantation

militante – peut-être 10 000 membres au milieu des années 1930 – et à assurer une présence parlementaire – 15 à 20 députés – et même gouvernementale, sous Tardieu. Le pdp est très discret à propos des lois laïques « intangibles ». Il admet sans restriction la démocratie politique, les libertés publiques et le régime parlementaire, son « révisionnisme » portant essentiellement sur la représentation électorale (représentation proportionnelle et vote féminin). Mais, de façon spécifique, il se montre l'héritier des conceptions « organiques » qui inspirent les droites catholiques. Le parti prône la défense de la famille, la décentralisation (les corps intermédiaires), la participation de la profession à l'élaboration de la réglementation économique et sociale. Enfin, les démocrates populaires, malgré d'évidentes similitudes, se distinguent des conservateurs de la Fédération républicaine sur plusieurs plans. L'état d'esprit n'est pas le même, plus égalitaire au pdp qu'à la fr. Sur deux questions de fond, l'opposition est absolue : la fr reste inspirée par le nationalisme, le pdp montre un esprit européen fervent ; la fr souhaite un bloc des droites, le pdp milite pour un gouvernement du centre et rejoint sur ce point l'Alliance démocratique. Le pdp est loin de regrouper l'ensemble des catholiques : beaucoup – une majorité peut-être – restent proches des ligues ou des

conservateurs de la fr, alors qu'une minorité milite à la Jeune République, qui se situe à gauche. Toutefois, les organisations militantes, les syndicats, l'Action catholique se situent de plus en plus nettement dans la ligne d'une démocratie sociale.

II. Les droites et la crise des années 1930

1. L'agitation des droites ligueuses et la faiblesse des forces de renouvellement (1932-1936)

La crise des années 1930 suscite parmi les droites un malaise, qui ne parvient guère à susciter un véritable renouvellement organisationnel ou programmatique. Le renouveau de l'agitation ligueuse dès 1933, la faible capacité novatrice des droites parlementaires, la faible portée des cercles de réflexion qui tentent d'élaborer une «

troisième voie » caractérisent les années 1930-1936. La droite ligueuse déclenche contre le « néo-cartel » une violente agitation dans le courant de 1933 et au début de 1934 : le 6 février, fait sans précédent, la pression de la rue entraîne un changement de majorité et la constitution d'un gouvernement d'Union nationale, dont l'axe est le centre droit, avec la participation de la droite et des radicaux. Durant deux ans, les cabinets successifs ne parviennent ni à proposer une réforme institutionnelle crédible, ni à promouvoir une politique économique efficace. Surtout, la formule parlementaire se trouve cette fois-ci en porte-à-faux avec l'opinion publique, tant l'antiparlementarisme se répand à droite. Tandis que la radicalisation de la droite se poursuit dans la rue, les gauches se rassemblent pour faire face au péril « fasciste ». Dans le courant de 1935, le pays est à nouveau coupé en deux : le « Front commun » contre les « nationaux », comme s'intitulent les droites ligueuses et la droite parlementaire conservatrice.

Les droites parlementaires ne proposent guère de solutions originales. L'Alliance démocratique se montre très réservée à l'égard des propositions « révisionnistes » modérées (restauration du droit de dissolution, référendum) d'André Tardieu, éphémère président du Parti en 1932, jugées

contraires à l'orthodoxie parlementaire. Les tendances modernisatrices en économie, tendant à la régulation et à la concentration, se heurtent également à une attitude conservatrice, axée sur la défense des petits producteurs. À la Fédération républicaine, les thèses favorables à une société organique connaissent un regain de faveur, sans d'ailleurs emporter l'adhésion de tous. Les seules propositions originales proviennent de cercles d'intellectuels qui, justement, cherchent une « troisième voie », entre le capitalisme libéral et le collectivisme, entre l'individualisme et le totalitarisme. Les uns mettent l'accent sur le spiritualisme – les « non-conformistes » – ; les autres, les « technocrates », sur une organisation rationalisée et planifiée de l'économie. Se présentant comme de « nouvelles relèves », ils estiment que les notions de droite et de gauche sont périmées. Ils parviennent à des conclusions fort variées, depuis le technocratisme antidémocrate des néolibéraux jusqu'au personnalisme démocratique de la revue *Esprit*. Venus d'horizons divers, ils n'ont guère d'influence sur les formations de la droite parlementaire qu'ils méprisent. La recomposition des droites va s'esquisser en dehors d'eux.

2. Le renouveau ligueur : fascisme ou traditionalisme ?

Sous l'aspect uniforme de l'agitation de rue, les ligues présentent des visages différents. Classées sous la dénomination de « fascistes », elles relèvent de courants idéologiques différents. On a vu le relatif déclin des Jeunesses patriotes, héritier du nationalisme du début du xx^e siècle. La grande question reste de savoir si une des contestations les plus radicales de l'ordre libéral, le fascisme, a joué un rôle véritable dans le développement de ces ligues. Le fascisme, de façon générale, est défini par des traits précis : mise en cause par un mouvement populaire interclassiste de l'ordre social existant ; visée tendant à établir un ordre totalitaire sur la société ; formation d'un homme nouveau, dressé à la guerre et à la violence. Deux ligues semblent avoir correspondu à ce schéma, la Solidarité française, dont l'existence est éphémère (1933), et le Parti franciste, dont le recrutement reste numériquement limité. Ce « fascisme », bien minoritaire et verbal, ne dépassa pas le stade initial, « révolutionnaire » : contestation démagogique du système parlementaire, xénophobie, antisémitisme, hostilité aux « puissances

d'argent ». La majorité des spécialistes estiment que l'échec du fascisme en France provient de diverses causes : l'absence de frustration patriotique dans un pays victorieux et la modération des anciens combattants, qui n'ont jamais éprouvé d'attrance pour les mouvements extrémistes, l'absence d'effondrement social brutal, le pacifisme généralisé.

La ligue des Croix-de-feu connaît au contraire un succès considérable. Association d'anciens combattants créée en 1927, elle s'élargit considérablement, par intégration des familles puis des sympathisants du mouvement, passant de 30 000 adhérents à 300 000 de 1932 à 1935. L'organisation de type militaire a pu faire croire à un mouvement visant un coup de force. Mais on ne peut que constater l'attitude mesurée des Croix-de-feu le 6 février 1934 et en décembre 1935, quand les députés proches de la ligue approuvent la dissolution des groupes armés. La différence avec les mouvements fascistes est patente : recrutement moins marginal, plus « bourgeois » ; discours vigoureusement antiparlementaire, mais non révolutionnaire ; accent mis sur la restauration des valeurs traditionnelles. Ce ne sont pas là des caractéristiques du fascisme.

3. La coupure en deux blocs et la déchirure nationale (1936 à la guerre)

Les élections de mai-juin 1936 ont lieu dans un climat de bipolarisation intense. Aux partis du « Front commun » des gauches, unies contre le « fascisme », s'opposent les « nationaux », rassemblés contre les « Rouges » et leurs alliés. La campagne électorale prolonge plusieurs années d'affrontements dans la rue, et la compétition oppose deux blocs, unis par des accords électoraux. La droite et le centre, avec 4,2 millions de voix, sont battus par les gauches (5,4 millions de voix). Cette consultation confirme l'érosion des droites, visible depuis 1928, les pertes se situant à Paris et dans plusieurs départements industriels de la moitié nord du pays durement éprouvés par le chômage, alors que les bastions (Ouest, Est, sud du Massif central) se renforcent. Les gauches emportent 380 sièges ; les droites, 220. Mais cette victoire de la bipolarisation n'est qu'apparente, car, sur le plan parlementaire, les deux blocs sont divisés. À droite, les quelque 100 députés (libéraux, démocrates chrétiens) qui pourraient être tentés

par la concentration républicaine se retrouvent dans l'opposition avec 120 députés de la droite conservatrice hostiles aux radicaux. Il faut attendre la fin de 1938 pour qu'une nouvelle majorité se forme autour du radical Édouard Daladier : composée des radicaux, du centre et de la droite, c'est une nouvelle forme d'union nationale, cette fois dirigée par un radical. La mécanique parlementaire, conformément à un schéma classique, a joué en faveur d'une combinaison de centre, orientée vers le centre droit, où le Parti radical commence à s'ancrer.

Mais, dans le pays, jamais la coupure entre droite et gauche n'a été si forte. À droite, des campagnes de presse sont montées dans des journaux hebdomadaires de large diffusion – débordant le lectorat de la droite radicale –, comme *Gringoire* (800 000 exemplaires en 1937), *Candida* (500 000), *Je suis partout* (100 000), ce dernier organe abritant de talentueux rédacteurs se réclamant de plus en plus ouvertement du fascisme. Chez les « nationaux », l'opinion subit plusieurs traumatismes : une peur sociale sans précédent due aux occupations des lieux de travail par les ouvriers ; l'effroi provoqué par la guerre d'Espagne et son cortège d'atrocités, tout spécialement les violences et massacres commis sur le clergé ; la peur d'un coup de force

provoqué par le Parti communiste, grand vainqueur des élections, et dont l'implantation se renforce dans le pays ; la crainte d'une guerre, qui serait propice à un mouvement révolutionnaire. Les troubles sociaux de la fin de 1938 accentuent la déchirure nationale : à droite, la revanche sur le Front populaire l'a emporté sur toute autre préoccupation. Dans une telle atmosphère, une union sacrée ne peut se reconstituer en septembre 1939. Cette atmosphère d'intense affrontement traduit un phénomène à long terme. Si la France des bourgs et des campagnes est encore une réalité – la population urbaine dépasse à peine, en 1931, la population rurale –, l'existence de masses ouvrières concentrées et organisées devient un élément central de la vie politique française.

III. La recomposition inachevée (1936-1944)

1. La recomposition des droites : le Parti social français, de la ligue au parti

Un tel contexte pousse en effet à la recombinaison des droites, que l'entrée en guerre va laisser inachevée. Un fait d'importance accélère le mouvement : en juillet 1936, le gouvernement ordonne la dissolution des ligues les plus importantes, la Solidarité française, le Parti franciste, les Jeunesses patriotes, les Croix-de-feu. Les trois premières étaient déjà bien déclinantes, au contraire des Croix-de-feu, en pleine ascension.

Le colonel de La Rocque transforme sa ligue en un parti politique, le Parti social français, qui compte deux ans plus tard plusieurs centaines de milliers d'adhérents et s'implante dans les campagnes à partir de ses bases citadines. Parfois considéré comme la première véritable structure partisane de l'histoire des droites françaises, le psf aspire à devenir une formation intégrée dans le jeu des forces institutionnelles. Il reprend des idées assez courantes à droite : le renforcement de l'exécutif, l'introduction du vote féminin et du vote familial, la représentation professionnelle. En matière économique, l'étatisme est rejeté comme le libéralisme. La vie économique relèverait de la « profession organisée », regroupant salariés et patrons, qui réglerait, arbitrerait les conflits, participerait à la rationalisation de la

production. La politique de la famille, unité de base de la société, serait renforcée. Il faudrait enfin, tout en respectant la liberté de conscience, protéger « le culte des forces spirituelles », au premier rang desquelles se trouve le christianisme. Peut-on parler de bonapartisme ou de traditionalisme ? Le renforcement de l'exécutif va dans le sens du bonapartisme, mais le cœur de la doctrine réside bien dans le traditionalisme, dans la promotion d'une société organique. Très éloignés des héritiers de la Contre-Révolution, les Croix-de-feu récupèrent l'essentiel de leur héritage. Telle est la réponse qu'ils proposent à la nation en plein désarroi : est-elle « républicaine » ou conservatrice autoritaire ? Les historiens en discutent.

2. La recomposition des droites : une droite « fascisante » ? (Cagoule et ppf)

Alors que le psf se « républicanise » – ou, plutôt, s'institutionnalise –, une droite ligueuse continue de se manifester, comme dans les années 1924-1926, bénéficiant des fonds des milieux patronaux, dont la générosité à leur

égard est largement motivée par le climat anticomuniste ambiant. De façon marginale, mais plus sérieuse qu'on ne l'a souvent dit, une faction activiste reprend la vieille tradition conspirative. Un réseau d'hommes bien établis dans la société – cadres supérieurs, ingénieurs –, bénéficiant de l'aide de certains milieux d'affaires, et connu sous le nom de « Cagoule », créé au lendemain de la victoire de la gauche, pratiquant le terrorisme et la provocation, vise à instaurer un régime autoritaire. Mais l'insuffisance des appuis militaires, en dépit d'une tentative d'infiltration des forces armées, entraîne l'échec du projet subversif.

Le Parti populaire français, créé en 1936 par l'ancien communiste Jacques Doriot, représente une nouveauté dans le nouveau paysage politique. D'origine composite (anciens communistes, ex-Croix-de-feu, intellectuels relevant de diverses mouvances incarnant « l'esprit des années 1930 »), le parti a pu compter jusqu'à 100 000 adhérents. Sa doctrine ne présente guère d'originalité : renforcement de l'exécutif, corporatisme modéré, nationalisme syncrétique des plus traditionnels, tout cela emprunte à diverses sources. Cependant, des traits originaux comme l'origine populaire de nombre de ses

adhérents et la perspective avouée d'établir un régime totalitaire – il s'agit bien de forger un « homme nouveau » – font généralement considérer le ppf comme une formation authentiquement fasciste, malgré des alliances opportunistes avec des formations plus modérées. Le parti disparaît quasiment au début de 1939 : comment s'affirmer « national » en s'alignant sur les puissances de l'Axe ?

Au total, c'est une formation traditionaliste et antiparlementaire, le Parti social français, qui semble avoir profité du discrédit du régime pour se poser en élément central d'une restructuration des droites. Ce succès provenait de deux séries de causes, l'essor d'un parti de masse organisé, tendant à supplanter des associations de notables, et l'impuissance des droites parlementaires, restées attachées à une société de petits producteurs, devant la « question sociale », alors que le psf, issu de la droite traditionaliste, proposait des solutions qui pouvaient paraître viables à de larges secteurs de la droite conservatrice.

3. Vichy et les droites

Les droites parlementaires votent à une majorité écrasante

l'attribution des pouvoirs constituants au maréchal Pétain le 10 juillet 1940, le « taux de résistance » des parlementaires des droites se situant à 5 %, contre 17 % pour les gauches (255 votent pour, 7 contre, 4 s'abstiennent, 3 sont partis sur le *Massilia*). L'ensemble des droites ne réserve pas un accueil vraiment défavorable au nouveau régime. Les traditionalistes, qu'ils soient à l'Action française, au psf, à la Fédération républicaine, se félicitent de la mise en place d'une société organique (organisation professionnelle, politique familiale...). Un certain nombre de libéraux, en principe hostiles à un régime qui proclame son rejet du libéralisme, sont tentés par une remise en ordre élitiste susceptible de remédier aux « excès » de la démocratie. À côté de ces « orléanistes », des technocrates modernistes, héritiers des « relèves » des années 1930, sont placés aux leviers de commande d'une économie dirigée. Les seuls « opposants » sont les héritiers des ligues fascistes qui, en zone occupée où ils se sont placés sous la houlette allemande, attaquent Vichy à qui ils reprochent de ne pas adhérer à leurs principes. Le régime, de son côté, tout en affirmant son dégoût pour le défunt régime parlementaire, ne dédaigne pas de recruter son personnel parmi les anciens élus. Pierre-Étienne Flandin, de l'Alliance démocratique, dirige le gouvernement du

Maréchal, durant une brève période, il est vrai ; Pierre Laval, président du Conseil en 1940 et 1942-1944, avait dirigé des gouvernements de droite et centre droit en 1931 et 1935. D'autres sont préfets, ou placés dans des organes du nouveau pouvoir, comme la Légion des combattants ou le Commissariat aux questions juives. Un conseil national, créé en 1941, est formé pour partie d'anciens parlementaires, parmi lesquels la droite est nettement surreprésentée. Parmi les conseillers départementaux, choisis par le pouvoir, on trouve beaucoup d'hommes de droite, anciens conseillers généraux.

Il a pu être remarqué, à juste titre, que les protestations des droites envers la politique d'exclusion, attentatoire aux droits de l'homme, menée à l'égard de certaines catégories, sont restées rares et isolées. La véritable ligne de fracture entre Vichy et une partie des droites porte sur l'acceptation ou le refus de la politique de collaboration. Les collaborationnistes se recrutent assez naturellement chez les fascistes du ppf (Doriot), mais aussi parmi les plus durs des « traditionalistes » : ex-cagouleurs, voire membres de la Fédération républicaine. Mais les droites ont été présentes dans la Résistance. On remarque, à ce sujet, que : 1 / la culture des hommes de droite les

prédisposait assez peu à l'engagement dans les réseaux d'action, sauf les militaires traditionalistes ou certains cagouleurs animés par leur tradition conspirative ; 2 / pour les droites les plus proches de Vichy, l'engagement s'est fait par le biais du « giraudisme » ; 3 / dans la classe politique, la présence des droites est moins marquée que celle des gauches : à la Libération, un quart seulement des parlementaires de droite frappés d'inéligibilité pour le vote du 10 juillet seront relevés de cette peine, contre 35 % pour les parlementaires de gauche. Le fait massif, toutefois, est bien la présence réelle et agissante d'hommes et de femmes de droite dans la Résistance. Et la représentation au Conseil national de la Résistance des partis de droite, la Fédération républicaine et l'Alliance démocratique, ne peut être considérée comme une pure concession formelle.

La guerre précipite plus qu'elle n'interrompt les processus en cours. Toutefois, elle introduit de nouvelles variables, l'attitude à l'égard de Vichy et surtout envers la collaboration. Ces facteurs vont peser à la Libération.

Chapitre VII

Recomposition des droites et entrée dans la modernité politique (1944-1974)

La Libération entraîne une modification du rapport de force politique entre droite et gauche, au détriment des droites, qui paraissent momentanément affaiblies. La restauration du système parlementaire redécoupe l'espace des droites de 1944 à 1958, date de l'effondrement de la République parlementaire. La victoire gaulliste et celle de la République consulaire, placée sous le signe d'une bipolarisation institutionnelle, provoquent une mutation décisive.

I. Les configurations

politiques de 1944 à 1958

1. 1944-1947 : le recul électoral des droites modérées et l'essor temporaire du Mouvement républicain populaire

Un fait brutal domine l'immédiat après-guerre, l'apparent effondrement électoral des droites « modérées », héritières des droites parlementaires de la III^e République. Dans les consultations de 1945 et 1946, elles obtiennent entre 12 et 15 % des suffrages exprimés (42 % en 1936), alors que le mrp, héritier du courant démocrate chrétien, est crédité de 25 % des suffrages. Il est évident que l'électorat de droite, par souci d'utilité plus que de nouveauté, a voté massivement mrp. Il n'y a donc pas de disparition de l'électorat de droite au lendemain de la guerre, mais une redistribution des cartes, provisoire par beaucoup d'aspects. Sur le plan parlementaire, les « modérés », défavorisés par le scrutin de liste, ne disposent dans les assemblées élues en 1945 et 1946 que de quelques dizaines

de représentants, entre 60 et 75, les trois grands partis – communiste, socialiste et mrp –, totalisant près de 450 sièges. Le choix d’alliance à gauche du mrp, dicté par le souci de mettre en œuvre les mesures de réformes économiques et sociales décidées dans le cadre du Conseil national de la Résistance, est à l’origine de la formule majoritaire du tripartisme (socialistes-communistes-mrp) dont restent exclues les familles modérées et radicales. Composante la plus à droite de la majorité, le mrp peut-il être considéré comme un parti réformiste de centre gauche, au moins pour ces deux années ? Ce réformisme conserve sa tonalité particulière : le parti répudie l’étatisme et se prononce pour « l’organisation de la profession ». Mais en même temps, sous l’influence des syndicats chrétiens, il souhaite la participation des travailleurs à la gestion : cet esprit nouveau, plus égalitaire que le paternalisme des traditionalistes, pourrait, en effet, faire pencher pour son rattachement à une gauche réformiste, au moins pour ce court laps de temps. C’est par la suite que le parti va évoluer franchement vers la droite, après 1947, quand se poseront la question scolaire (1951) et, surtout, la question coloniale.

2. La recomposition des droites à la Libération

À la Libération, plusieurs formations de la III^e République disparaissent définitivement de l'arène politique. La Fédération républicaine et l'Alliance démocratique sont compromises tant par leurs responsabilités dans la défaite que par le soutien à Vichy de certains de leurs cadres, ou par un engagement, beaucoup plus rare, dans la collaboration. Elles se sont divisées et déchirées sur ces sujets. Le Parti social français du colonel de La Rocque s'est montré favorable à de nombreux aspects de la politique de Vichy, en même temps que dénué de tout penchant pour la collaboration. Victime de ces ambiguïtés, il perd son chef en 1946, décédé peu après son retour de déportation, et le mouvement disparaît. Mais les hommes et les réseaux de droite se dirigent vers des formations nouvelles. L'une d'elles, franchement orientée à droite, le Parti républicain de la liberté, accueille des éléments disparates, venus de la Fédération républicaine, de l'Alliance, des jp et du psf. Tirailé entre une aile nationale et une aile libérale, la formation disparaît en 1951. D'autres éléments de droite rejoignent le Rassemblement des

gauches républicaines, où prédominent le Parti radical, qui se situe désormais davantage au centre droit qu'au centre gauche, et l'Union démocratique et socialiste de la Résistance.

3. La Troisième Force : un centre ? (1947-1952)

La rupture du tripartisme se produit avec l'éviction des ministres communistes décidée par le président du Conseil socialiste Ramadier en mai 1947. À la fin de 1947, une nouvelle majorité, dite de « Troisième Force », émerge dans la Chambre élue l'année précédente, comprenant les socialistes, à l'aile gauche ; le mrp et les radicaux, au centre ; les « modérés », à droite. Ces partis s'accordent sur la défense de la République parlementaire, mise en cause par un mouvement créé en 1947 par le général de Gaulle, le Rassemblement du peuple français (rpf), qui conteste le caractère parlementaire du régime. La majorité doit combattre sur sa gauche le Parti communiste, qui condamne l'ancrage de la France dans le camp « capitaliste », sous le leadership des États-Unis. Les anciens clivages droite/gauche subsistent à l'intérieur même de la coalition :

clivage sur le financement des écoles privées par des fonds d'État – avatar de la « question religieuse » – opposant le bloc modérés-mrp au bloc socialistes-radicaux ; clivage, beaucoup plus important, sur la libéralisation de l'économie – avatar de la « question sociale » – opposant les socialistes, soutenus sur certains points par le mrp, au bloc radicaux-modérés. Ce dernier bloc l'emporte de 1948 à 1952, orientant la majorité vers la droite. L'infléchissement vers l'économie libérale et la lutte contre l'inflation sont mis en œuvre par des gouvernements dirigés la plupart du temps par des présidents du Conseil radicaux ou udsr (1948-1952), avec une participation de plus en plus marquée des « modérés ». Aux élections de 1951, les radicaux et les modérés (99 radicaux et udsr, 99 indépendants) sont en progression.

4. Le recentrage à droite (1952-1956)

L'orientation centre-droitière de la nouvelle majorité s'organise autour de l'idée d'un rassemblement de la droite modérée et des radicaux, fondé sur le rejet des choix dirigistes réalisés au temps du tripartisme. À droite, les

117 gaullistes élus en 1951 constituent le principal obstacle à ce rassemblement. Mais, en mars 1952, une partie d'entre eux rallie le « système ». Un nouveau gouvernement est formé par un homme de la droite modérée, Antoine Pinay, qui s'appuie désormais sur les modérés, les radicaux et le mrp, à l'exclusion des socialistes. Parlementaire qui a voté pour le Maréchal le 10 juillet 1940 et membre du Conseil national sous Vichy, Pinay symbolise le retour de la droite, mais on a vu que l'orientation centre droit, concrétisée par la libéralisation de l'économie, a été prise antérieurement. Dans l'immédiat, la liquidation provisoire de l'entreprise gaulliste renforce le processus d'homogénéisation de la droite parlementaire. Désormais, la droite parlementaire, alliée de manière privilégiée aux radicaux, fait figure de force essentielle dans le système de la IV^e République. Mais de grandes difficultés attendent cette majorité. D'une part, le caractère ambigu du radicalisme, dont une fraction regarde vers la gauche. En juin 1954, un radical orienté à gauche, Pierre Mendès France, arrive à la tête d'un gouvernement composé de radicaux, de modérés et de gaullistes. La droite parlementaire au départ réticente lui devient franchement hostile et participe activement à sa chute en février 1955. Le ministère suivant, dirigé par Edgar Faure, un radical

orienté à droite, s'appuie sur une majorité plus homogène, mais doit faire face à l'hostilité des radicaux orientés à gauche. D'autre part, dans le courant de l'année 1955, un renouveau de la droite protestataire et antiparlementaire, le mouvement poujadiste, vient contrarier le processus d'homogénéisation des droites.

5. L'esquisse d'une bipolarisation (1956-1958)

La dissolution de l'Assemblée débouche sur une configuration quadripolaire : deux forces intégrées au système s'affrontent aux législatives de 1956, avec, d'un côté, une coalition de centre gauche regroupée dans le « Front républicain », hostile à Edgar Faure (radicaux et udsr mendésistes, alliés aux socialistes et à quelques gaullistes), et de l'autre, les partisans de la majorité sortante de centre droit (radicaux rgr, alliés au mrp, dont l'orientation à droite se confirme, et aux modérés, renforcés par quelques gaullistes). La première de ces deux forces l'emporte en sièges, mais n'est guère homogène. Deux forces hors système paralysent son fonctionnement : à gauche, les communistes ; à l'extrême droite, les poujadistes. C'est la

majorité de « Front républicain », d'abord menée par un socialiste, puis par des radicaux, qui reste en place pendant les deux dernières années de la IV^e République.

II. L'évolution des forces de droite de 1947 à 1958

Un double phénomène caractérise cette période : la montée et le renouveau spectaculaire de la droite parlementaire à partir de 1950, avec l'apparition d'une nouvelle formation de premier plan, le Centre national des indépendants et paysans ; les résurgences, brèves mais significatives, des droites antiparlementaires.

1. La montée en puissance de la droite libérale et parlementaire : naissance et essor du cni

On a déjà vu les étapes de cette renaissance des droites parlementaires. Un tel succès provenait d'un considérable effort d'organisation et d'unification, tout autant que de la

définition d'une stratégie et d'un effort programmatique. L'unification des modérés est l'œuvre d'un sénateur de la Côte-d'Or, Roger Duchet, qui la réalise très tôt dans son département. La nécessité d'unifier les groupes parlementaires très dispersés de cette tendance aboutit à la création, en 1948, du Centre national des républicains indépendants, transformé en Centre national des indépendants et paysans (cnip) en 1951, à la suite du rapprochement du groupe originel avec le Parti paysan, l'Union démocratique indépendante et le dernier carré du prl. Cette organisation, au départ peu structurée, se renforce à partir de 1954 par la tenue de congrès et la création d'organisations départementales dans un tiers des départements. Les parlementaires y jouent un rôle de premier plan. Mais l'ensemble reste lâche : beaucoup d'élus s'appuient sur leur réseau formé par les élus locaux, les journaux, les associations professionnelles. Le cnip bénéficie de la sympathie active d'organismes liés au patronat. Les notables indépendants restent attachés au parlementarisme, ce qui les différencie des gaullistes, et sont favorables à la décentralisation. Fidèles tenants du libéralisme économique et hostiles à toute intervention étatique, ils admettent le libre-échange plus facilement que leurs prédécesseurs d'avant-guerre. Ils acceptent l'Europe

et sont des partisans convaincus de l'Alliance atlantique. Ces prises de position, à la croisée du libéralisme classique et d'une certaine modernité, semblent révéler une alliance de classes entre les milieux d'affaires et les producteurs indépendants. Sur la question coloniale, les avis sont partagés entre intransigeants mainteneurs de l'Empire et « libéraux ». Sur l'Algérie cependant, par conviction ou par tactique, ils adoptent une attitude intransigente qui les mène à leur perte.

2. Les droites antiparlementaires : le gaullisme

Le mouvement gaulliste, né au printemps 1947, prend la forme d'un parti de masse avec, à son apogée, 400 000 adhérents estimés. Sa première caractéristique réside dans son objectif majeur, le soutien au général de Gaulle. Figure historique, le Général n'est évidemment pas élu par son mouvement, mais naturellement placé à sa tête. Ses plus proches « compagnons » de combat de la France libre et de la Résistance peuplent le « comité exécutif » nommé par lui ; les cadres du parti sont prioritairement recrutés parmi les anciens résistants. Signe patent de

l'antiparlementarisme du mouvement, les élus sont volontairement exclus des appareils de direction centraux et locaux. Peu de démocratie interne : les congrès, dénommés « Assises », se limitent à un rituel d'adhésion ; si les sections désignent leurs dirigeants, c'est sous le contrôle de délégués nommés par l'appareil central, placé sous la surveillance du secrétaire général. Ce parti recrute non seulement dans les fiefs traditionnels des droites (Est, Ouest normand et breton), mais aussi dans les zones peuplées et industrielles de la région parisienne et du Nord, secteurs géographiques porteurs de la croissance de cette époque, ce qui donne au rpf une image novatrice et modernisatrice. Son programme met l'accent sur deux points essentiels : d'abord, le renforcement de l'exécutif, dans la perspective d'une amélioration de l'efficacité gouvernementale, qui situe bien le gaullisme dans la tradition « révisionniste » ; ensuite, en matière sociale et économique, l'association du capital et du travail, dans la perspective d'un renforcement de la cohésion sociale et nationale. Malgré les arguments polémiques avancés à l'époque, l'entreprise du rpf entend bien rester dans le cadre démocratique, comme d'ailleurs dans celui de l'économie libérale. Le rpf, cependant, ne parvient pas à échapper à l'emprise sur ses élus de la machine

parlementaire, ce qui provoque son déclin et sa chute.

3. Les droites antiparlementaires : le poujadisme

Au contraire du gaullisme, le poujadisme représente un mouvement purement protestataire et démagogique, brusquement apparu et aussitôt évanoui. Son promoteur, Pierre Poujade, modeste papetier de Saint-Céré, dans le Lot, anime une « Union de défense des commerçants et artisans » à partir de 1953. Parti, dans une ambiance anarchiste, d'une révolte dirigée contre les contrôles fiscaux qui frappent les petits commerçants, son mouvement prend dans un second temps une allure antiparlementaire, et développe un discours hostile à l'État, aux fonctionnaires, aux « gros » de manière générale. À la fin de 1954, Poujade tient un discours plus politisé, non dénué d'accents xénophobes et antisémites, et se pose en défenseur de l'Algérie française, tandis qu'il est rejoint par des éléments venus de l'extrême droite. Il ne remporte toutefois qu'un demi-succès aux législatives de 1956 (50 élus), puis se décompose et disparaît après le 13 Mai. Le poujadisme a bien donné naissance à un mouvement de

masse : des dizaines de milliers d'adhérents, des centaines de milliers de lecteurs de sa presse et de participants à ses rassemblements, 2,5 millions d'électeurs, principalement dans les campagnes et les petites villes du Sud et de l'Ouest. Il exprime les craintes des catégories menacées par les transformations induites par l'expansion, les petits producteurs et petits commerçants, les cultivateurs, ainsi que celles des régions restées en retard. Sous la démarche protestataire de type ligueur, perçoit la nostalgie d'un ordre rural traditionnel, sans que soit avancé un projet politique précis.

III. La victoire gaulliste et ses effets (1958-1974)

Le retour du général de Gaulle, à la suite du 13 Mai, constitue une rupture décisive dans l'histoire de la France contemporaine. De nouvelles institutions sont mises en place à la fin de 1958.

1. Les configurations politiques

de 1958 à 1974

1 / Le Général apparaît à la majorité de l'opinion comme le héros national seul susceptible d'apaiser les discordes intestines. Aussi dans une première phase, de 1958 à 1962, dispose-t-il d'un large appui dans la classe politique et l'opinion publique. Assuré d'un large consensus sur les institutions, de Gaulle bénéficie sur l'affaire algérienne de l'ensemble de l'appui des forces politiques, à l'exception des Indépendants et de quelques personnalités dissidentes gaullistes ou mrp. En fait, le renouveau d'une droite factieuse et conspirative renforce la position du Général, et l'affaire algérienne affaiblit les « modérés » au profit des gaullistes. La crise institutionnelle de la fin de 1962 constitue une étape décisive : alors que l'ensemble des partis politiques, sauf les gaullistes, prend position contre le projet portant sur l'élection au suffrage universel direct du président de la République, le corps électoral l'approuve par 62 % de « oui ». Les législatives qui suivent se déroulent sous le signe d'une bipolarité, pour ou contre de Gaulle : les partisans du « non » sont battus. À l'Assemblée, les gaullistes forment une majorité avec quelques Indépendants ralliés (les « républicains

indépendants » de Valéry Giscard d'Estaing), face à plusieurs oppositions – communiste, socialiste, de centre droit (mrp) et de centre gauche. Les « modérés » antigaullistes ont pratiquement disparu.

2 / Le fait majoritaire n'engendre pas aussitôt une bipolarisation droite/gauche. À cela, trois raisons : le gaullisme « gaullien » refuse de se situer à droite, et une partie de l'électorat du Général est bien populaire et de « gauche » ; les gauches sont profondément divisées ; enfin, à contre-courant de la domination gaulliste et de l'union de la gauche, un courant centriste, héritier pour partie des démocrates chrétiens (le « Centre démocrate »), tente une percée en direction du centre gauche. Mais, sur ces trois points, des évolutions décisives se produisent dans les années 1960. La tentative du général de Gaulle d'échapper à la bipolarisation échoue ; dès la présidentielle de 1965, le Général apparaît comme le chef de la droite. Les gauches entrent dans un processus d'unification. Le « centrisme » ne réussit pas sa percée. Le mouvement des « Réformateurs », issu de l'union (1971) entre centristes démocrates chrétiens et radicaux réformistes, échoue au premier tour des législatives de 1973 (13 %). La bipolarité droite/gauche est réalisée aux législatives de 1973 : 11,1

millions de voix à droite, 10,9 millions à gauche. Mais la physionomie des droites est modifiée : à la présidentielle de 1974, V. Giscard d'Estaing l'emporte au premier tour sur le candidat gaulliste et se retrouve après sa victoire à la tête d'une coalition peu homogène regroupant les héritiers des « modérés » – sa famille politique –, les gaullistes et les centristes.

2. Le gaullisme de 1958 à 1974

Le gaullisme, qui devient la force politique dominante, est-il de droite ? Le Général se présente en rassembleur de la nation quand il réforme les institutions ou procède à la décolonisation. Ses scores électoraux personnels débordent ceux des droites traditionnelles, si l'on se réfère à deux données essentielles : la composition sociale de l'électorat (39 % des employés et 42 % des ouvriers votent en sa faveur en 1965 ; seulement 23 % et 22 % aux législatives de 1973 en faveur du parti gaulliste) ; la géographie, qui le confirme (le vote gaullien est important dans certaines zones ouvrières, comme dans le Nord, où la gauche reprend sa place après le départ du Général). Il y a bien un « gaullisme populaire », lié à la personne même du fondateur

de la V^e République.

Rassembleur de la nation, adversaire des corps intermédiaires, de Gaulle n'en a pas moins, pour des raisons pratiques, laissé ses partisans créer un parti politique. L'Union pour la nouvelle République, fondée en 1958, est avant tout destinée à organiser le combat électoral : peu d'adhérents, rôle limité à la sélection des candidatures et à la propagande électorale, structure autoritaire par le contrôle exercé sur la nomination des dirigeants, limitation du programme au soutien au Général, toute tentative d'autonomisation du parti étant aussitôt réprimée. La faiblesse de l'implantation locale se traduit par l'absence de notables locaux susceptibles de contrebalancer le poids des instances nationales. Mais la nécessité de créer une structure qui survive à de Gaulle entraîne une transformation du mouvement en 1967. L'Union démocratique pour la V^e République (ud V^e) devient un véritable parti : campagnes d'adhésions, groupes spécialisés, de jeunes notamment, débats internes plus vivants. En même temps, le gaullisme se notabilise. Des fiefs électoraux se constituent. Les « compagnons » de la Seconde Guerre, qui forment à l'origine la majeure partie des cadres et dirigeants de l'unr, doivent faire place à la

nouvelle génération qui ne l'a pas connue. En 1973, l'Union des démocrates pour la République (udr), successeur de l'ud V^e, est un parti à fort effectif (200 000 ?), où les notables jouent un rôle majeur. Dans le même temps, s'estompe le « gaullisme populaire » électoral – fort atténué dès la fin de la présidence du Général. Les quelques compagnons qui se réclament d'un « gaullisme de gauche » – défenseurs de l'idée gaullienne de « participation » – s'effacent de la scène politique. La priorité du maintien de l'ordre devant les risques de troubles gauchistes semble devenue au début des années 1970 une préoccupation majeure pour les gaullistes.

Si les grands principes du gaullisme – grandeur de la nation, État fort, appel au peuple, cohésion sociale – sont bien connus, les rapports du gaullisme et du bonapartisme donnent lieu à discussion. Certes, d'évidentes similitudes – appel au peuple, souci du rassemblement national, visées sociales, mise en avant de la grandeur de la nation – ont poussé à considérer le gaullisme comme un bonapartisme moderne. Des objections ont pu être élevées, portant sur des différences formelles dues à la différence d'époque : le bonapartisme n'a pas respecté les libertés individuelles, au contraire du gaullisme. Le terreau d'origine du Général est

le catholicisme traditionaliste (celui de l'alp) et non le césarisme. L'argument majeur porte sur la visée respective des deux régimes : le bonapartisme se serait essentiellement soucie de maintenir l'ordre, la visée nationale ne venant qu'au second plan, au contraire du gaullisme, dont la seule préoccupation est la grandeur de la nation, tout le reste étant subordonné à cet objectif suprême. Il n'en reste pas moins que les similitudes l'emportent : tendance à la démocratie plébiscitaire ; diversité politique des deux familles, qui comprennent toutes deux un grand nombre de nuances, de la droite autoritaire à un « centre gauche » social ; enfin, souci de se démarquer du soutien exclusif des milieux sociaux dominants.

3. Les forces issues de la recomposition des années 1960 : libéraux et centristes

Le parti dominant doit compter avec ses alliés, les libéraux ralliés au régime sous la houlette de Valéry Giscard d'Estaing, au sein du mouvement des « républicains indépendants », d'abord groupe parlementaire, devenu en

1966 la Fédération nationale des républicains indépendants. Un réseau de clubs, structure caractéristique des années 1960, « Perspectives et réalités », lui permet d'étendre son influence dans les grandes villes de province. Les « républicains indépendants » se gardent bien de quitter la majorité gaulliste, tout en appelant à l' « ouverture » au centre. Ils expriment toutefois leurs réserves sur plusieurs points : au contraire des gaullistes, ils se proclament ardents Européens. Ils affirment leur libéralisme politique par la critique, opportunément exprimée, d'un présidentialisme trop prononcé, et leur attachement au libéralisme économique, par la défense de la libre entreprise et la critique de l' « étatsisme » gaulliste. À la suite de la crise de 1968 s'ajoute une troisième dimension, nouvelle par rapport au cni : le libéralisme moral (« sociétal »), au nom de l'individualisme, qui reste le fondement de la doctrine. Sur ce dernier point, le libéralisme « giscardien », comme on l'appelle de plus en plus, s'oppose au gaullisme conservateur. Alliance centriste et mise en phase, au moins pour un temps, avec une large fraction de la société française, jointes à la division des gaullistes, permettent au libéral Giscard d'Estaing de remporter l'élection présidentielle de 1974, face à la gauche.

Le mrp disparaît en 1967, ses derniers partisans se dispersant vers le gaullisme, la gauche socialiste, ou vers une nouvelle formation créée en 1966, le Centre démocrate. Le centrisme des années 1965-1974 n'est qu'en partie l'héritier du mrp, une partie des libéraux antigauillistes se ralliant à lui. Ce « centrisme » présente donc une forte teinte libérale : défense du système parlementaire, critique du présidentielisme et de l'étatisme, au nom de la défense de la libre entreprise et des petits producteurs – alors que les giscardiens s'adressent de préférence aux classes salariées issues de l'expansion économique. De 1971 à 1973, il tente une alliance avec le Parti radical, dans le cadre du « Mouvement réformateur », mais le libéralisme moderniste extrême de Jean-Jacques Servan-Schreiber n'est pas plus en phase avec les centristes qu'avec les notables radicaux. Et, en définitive, le ralliement des centristes à Giscard d'Estaing procède d'un mouvement naturel de « libéralisation » du centrisme.

Chapitre VIII

Les droites et la bipolarisation institutionnelle (1974-2005)

Les années 1970 s'ouvrent par une phase de bipolarisation accentuée de la vie politique, concrétisée par les élections présidentielles de 1974 et 1981 et les législatives de 1973, 1978, 1981. À partir du milieu des années 1980, le système subit une altération très nette, mais la bipolarisation demeure, sous l'effet de facteurs institutionnels.

I. La bipolarisation et ses limites (1974-2005)

1. Le triomphe de la bipolarisation

La bipolarisation se réalise de façon presque parfaite au second tour de l'élection présidentielle de 1974. Le candidat des droites obtient 13 millions de voix, contre 12,7 millions pour le candidat des gauches. En 1981, 14,2 contre 15,5. Cette bipolarisation appelle plusieurs remarques :

1. Elle provoque, sans supprimer le multipartisme, un regroupement des forces des deux pôles. Au tandem de gauche socialistes/communistes correspond le couple gaullistes/centristes et libéraux. Entre les partenaires d'un même camp, les tensions sont vives : sous le septennat de V. Giscard d'Estaing, la majorité de droite est loin d'être homogène.
2. La bipolarisation débouche en 1981 sur l'alternance. L'arrivée au pouvoir des formations de gauche, dans l'opposition depuis vingt-trois ans, constitue un événement alors considérable,

fortement dramatisé sur le moment. L'alternance franche entraîne une conséquence lexicale : les partis de la droite parlementaire, dans ce système institutionnalisé, n'hésitent plus à se proclamer « de droite ». Victorieuses en 1986, 1993, 2002, les droites sont battues en 1988 et 1997. La structuration majorité/opposition de l'Assemblée correspond au schéma droite/gauche.

3. Une discordance peut s'établir entre le président et le Premier ministre investi par l'Assemblée nationale : c'est la cohabitation. Président de gauche / Assemblée de droite : 1986-1988, 1993-1995 ; président de droite / Assemblée de gauche : 1997-2002. La bipolarisation se manifeste donc, dans ce cas, au sommet de l'État.

La bipolarisation est en grande partie le fruit d'une politique délibérée. Le mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours, adopté en 1958, et conservé depuis, sauf en 1986, impose des alliances pour franchir le cap du second tour. Le système est donc défavorable à l'émergence de forces « hors système ». L'élection présidentielle renforce la bipolarisation en limitant la

présence au second tour aux deux candidats les mieux placés au premier. Cette disposition, toutefois, n'aboutit pas nécessairement à un affrontement droite/gauche au second tour : sur les sept consultations présidentielles, de 1965 à 2002, on relève cinq affrontements droite/gauche, un duel droite/ « centre », un duel extrême droite / droite. Pour les droites, le premier tour prend figure de « primaire » et la rivalité est grande entre les futurs « alliés » du second tour (1981, 1993).

2. Limites de la bipolarisation et morcellement des droites après 1990

Si les institutions ont permis un système d'alternance dans des conditions satisfaisantes, le système bipolaire, à son apogée dans les années 1970, montre de plus en plus ses limites à partir de la fin des années 1980. Les droites sont concernées, à plus d'un titre. 1 / Il y a d'abord une permanence du centrisme, que son ralliement à l'udf, dont il est une des composantes, semble au départ ancrer à droite et détourner de toute tentation en direction du centre

gauche. Mais il ne disparaît pas pour autant : un groupe centriste autonome se constitue en 1988 ; l'éclatement de l'udf en 1998 fait des centristes la principale composante de cette confédération, qui refuse d'adhérer à l'Union pour une majorité populaire, le nouveau parti unifié de droite créé en 2002. 2 / Un renouveau de la droite radicale, à partir de 1984, vient perturber la belle ordonnance des années 1970. À partir de 1984, le Front national obtient en moyenne 11 à 12 % des suffrages exprimés lors des consultations nationales, nettement plus aux présidentielles – 14 % en 1988, 17 % en 2002. Cette force mène son combat de manière isolée et ne s'intègre pas dans le schéma bipolaire. 3 / Enfin, la division des droites « parlementaires » sur un point dont l'importance ne cesse de croître, la question européenne, provoque des scissions à l'udf comme au rpr.

II. Facteurs structurants de la configuration droite/gauche du milieu des années 1970 au début du

xxi^e siècle

La société française des années 1945-1980 se transforme profondément. La généralisation de la condition salariale, la quasi-disparition des cultivateurs, la croissance des catégories moyennes salariées, l'urbanisation rapide, les changements dans les pratiques culturelles de masse, le rôle croissant des médias, le recul de la pratique religieuse : autant de facteurs qui éloignent la société française de la France rurale et encore largement traditionnelle de l'avant-guerre. Pourtant, la *summa divisio* persiste, mais on relève une évolution des facteurs structurants.

1. La centralité des questions économiques et sociales

Dans les années 1970, les gauches présentent un programme commun de réformes économiques et sociales, impliquant des nationalisations massives, débouchant sur un « choix de société ». La droite défend l'économie libérale ; la gauche, la rupture avec le capitalisme. Les droites passées dans l'opposition au début des années

1980 optent pour un libéralisme franc (privatisations du secteur public, mise en cause du modèle redistributif de la Libération), éloigné de leur pratique de pouvoir des années antérieures. Par la suite, même si la gauche abandonne ses positions sur les privatisations, et même si la droite atténue son durcissement libéral, c'est sur le thème économique et social (régulation, redistribution, rôle des services publics) que se jouent les consultations de la fin du xx^e siècle. Un autre conflit, autour de la « question scolaire », semble, en apparence, resurgir avec force après 1981. Les droites s'opposent en bloc, en 1981-1984, au projet de service public unifié avancé par la gauche, qui leur semble menacer l'enseignement libre ; en 1993, les gauches rejettent un projet présenté par la droite tendant à élargir les possibilités de financement public des écoles privées. Dans les deux cas, la mobilisation massive des deux camps, partisans de l'école libre et partisans de l'école laïque, n'est pas sans rappeler les affrontements des années 1900 et 1924-1925. Dans les deux cas, les protestataires obtiennent gain de cause. Mais, s'il y a bien division de la France en deux camps, dans les termes les plus traditionnels, la signification a changé : dans le cas de l'école privée, il ne s'agit plus tant de défendre une liberté de conscience que de maintenir les conditions d'une

concurrence dans une perspective consumériste. Le rapide dénouement de ces crises est révélateur du caractère second de ce type de conflit.

2. Caractère secondaire des clivages sur les questions sociétales

Les débats sur les questions « sociétales » pourraient être considérés comme un avatar de la « question laïque », dans la mesure où, dans les années 1970, un certain nombre de revendications féministes, portant sur la contraception, le divorce, l'interruption volontaire de grossesse, visaient à affirmer la primauté de la volonté individuelle sur les normes traditionnelles. Mais ces projets ne provoquent pas d'affrontements gauche/droite. Adoptés sous la présidence de V. Giscard d'Estaing, ils suscitent sans doute les réserves de la droite – un tiers des députés qui approuvent l'ivg viennent de la droite, majoritaire à l'Assemblée ; les deux tiers, de la gauche – mais non une opposition massive. Sans doute le clivage droite/gauche existe-t-il bel et bien : à droite se trouvent les adversaires

du projet, que la gauche soutient massivement. Mais les votes de droite montrent que ces questions ne constituent pas un élément structurant du clivage droite/gauche, contrairement à la question religieuse de la fin xix^e siècle et du début xx^e siècle. Il y a là, sans doute, une application des principes laïques, qui ne sont remis en cause que par la frange la plus traditionaliste de la droite.

3. L'Europe : par-delà la droite et la gauche ?

La question européenne – en d'autres termes, les problèmes liés au transfert de certaines compétences de l'État national aux institutions communautaires européennes – n'occupe une place centrale qu'à partir des années 1990, à l'occasion de la ratification du traité de Maastricht (1992). Le débat culmine en 2005, avec la campagne référendaire portant sur la ratification du Traité constitutionnel européen : les « non », victorieux, se divisent à parts égales en « non » de droite et « non » de gauche. La question européenne divise les droites : la droite extrême est massivement hostile à l'intégration européenne

; les centristes sont favorables sans restrictions ; les néogaullistes et les libéraux se divisent, surtout en 1992, mais de façon moins marquée en 2005. Le clivage droite/gauche subsiste toutefois entre les « non » de gauche et ceux de droite : les premiers rejettent surtout le libéralisme trop marqué, selon eux, du traité ; les seconds s'opposent surtout aux transferts de souveraineté.

4. Permanences et nouveautés dans le vote en faveur des droites

Le vote en faveur des droites montre des permanences. Plusieurs catégories votent majoritairement pour les droites dans les années 1970 et encore aujourd'hui : commerçants et artisans, retraités, catholiques pratiquants, le recul des producteurs indépendants et des cultivateurs, comme celui de la pratique religieuse, ne jouant pas en faveur de la droite parlementaire. Il s'agit du « noyau dur », perceptible dans les phases de rétraction, comme en 1997. L'extension du salariat, contrairement à ce qu'on avait pu penser dans les années 1970, n'a pas joué systématiquement contre les droites : les cadres supérieurs votent souvent en faveur de la droite parlementaire. Mais

les droites peuvent récolter des suffrages en milieu « jeune » et « populaire » comme le montre l'élection présidentielle de 1995, remportée par J. Chirac. Quant à la droite radicale, chômeurs et ouvriers fournissent une bonne partie de son électorat. L'extrême fluidité des votes, qui connaissent d'importantes fluctuations d'une élection à l'autre, a pu faire parler, selon les cas, d'un vote « consumériste » ou « protestataire », qui n'épargne pas les droites.

III. L'évolution des forces de droite depuis le début des années 1970

Le système partisan émergent dans les années 1960 connaît son apogée entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980. Commence alors une recomposition partisane aujourd'hui en cours.

1. Les néo-gaullistes du rpr

Le mouvement néo-gaulliste naît en 1976, avec le Rassemblement pour la République. Les bases de la transformation sont posées dès 1974, quand une partie de l'udr, regroupée autour de J. Chirac, décide de soutenir V. Giscard d'Estaing plutôt que le candidat officiel du parti, J. Chaban-Delmas. Devenu Premier ministre après l'élection de Giscard à la présidence, Chirac devient le leader de l'udr, puis en 1976 démissionne de Matignon et fonde le rpr. Le rpr des années 1976-1981 se réfère aux principes du gaullisme en politique extérieure dans la mesure où il entend montrer sa différence avec le président, tant par son antiaméricanisme que par sa réticence devant la politique volontariste de V. Giscard d'Estaing en matière européenne. Devenu la principale force d'opposition en 1981, le parti opère à partir de 1983 une profonde révision programmatique. Il demande une relance de la politique européenne et adopte une plate-forme libérale en matière sociale et économique (privatisation du secteur public, baisse des prélèvements obligatoires, diminution du nombre des fonctionnaires). En ce domaine, le pragmatisme avait été la règle, mais jusque-là prédominait un mélange de colbertisme et d'idées sociales chrétiennes : un État interventionniste aux fins de renforcer la puissance économique et une politique sociale fondée sur la

participation. Le tournant libéral de 1983 ne procède pas seulement de la vague générale des années 1980 ; il traduit la prédominance grandissante dans le parti des travailleurs indépendants et surtout des professions libérales (36 % des cadres en 1984).

Le parti néo-gaulliste franchit mal le cap des vingt dernières années du xx^e siècle. Incertitudes doctrinales et dysfonctionnements croissants affaiblissent le parti. Sur trois points, les discussions sont vives : le « social » – volontarisme social ou laisser faire pur ? – ; l'Europe – « souverainisme » ou intégration européenne ? – ; la « sécurité » – approche coercitive ou sociale de la délinquance ? Le fonctionnement du rpr en est affecté : alors que la formation créée en 1976 présentait un fonctionnement autoritaire, caractérisé par un pouvoir personnalisé, les rivalités personnelles, tout comme les clivages proprement politiques, contribuent à faire évoluer les structures de la formation néo-gaulliste. La pression des « jeunes » générations à la fin des années 1980, le poids grandissant des notables, notamment ceux disposant de fiefs municipaux, entraînent l'officialisation dans le parti des courants en 1988. Dans la seconde partie des années 1990, le recul de l'influence de Jacques Chirac, affaibli par

la dissolution manquée de 1997, aboutit à instituer l'élection directe du président du parti par les militants (1998). La formation néo-gaulliste, à la veille de l'élection de 2002, est considérablement affaiblie (50 000 militants ?). Le rpr fusionne en 2002 dans le nouveau parti unifié de la droite, l'Union pour une majorité populaire (ump), auquel il fournit le plus gros apport militant. La tonalité libérale du nouveau mouvement semble confirmer l'abandon des références traditionnelles et la conversion au libéralisme pur. Mais la nouvelle formation reste très hétérogène, et ne saurait se réduire à l'expression du simple libéralisme.

2. Centristes et libéraux : l'expérience de l'Union pour la démocratie française

Face aux gros bataillons néo-gaullistes, les petites formations issues de l'opposition centriste, des libéraux ralliés au gaullisme, du radicalisme réticent devant l'union de la gauche, parviennent à se rapprocher dans les années 1970. Cette recomposition se réalise sous la houlette du

président V. Giscard d'Estaing. Les « républicains indépendants », son parti, se regroupent en 1977 dans un Parti républicain (pr), qui incarne la continuité de la droite libérale, dans la lignée du cni. Les centristes, ralliés à la candidature de Giscard d'Estaing en 1974, témoignent de la persistance de la sensibilité démocrate-chrétienne et fondent en 1976 le Centre des démocrates sociaux (cds). Les radicaux, après l'échec du Mouvement réformateur, se scindent définitivement en 1973 entre une majorité de centre droit et un Mouvement des radicaux de gauche, qui ne représentent plus que des forces d'appoint. Ces mouvements ne représentent qu'une force militante assez faible : 5 000 adhérents au PR en 1977 (?) ; le cds n'aurait pas dépassé 15 000 adhérents. Mais les réseaux d'influence ne sont pas négligeables : élus locaux ; clubs (Perspectives et réalités, chez les giscardiens ; Agir pour l'avenir, pour le cds) ; enfin, poids des parlementaires. À la veille des élections législatives de 1978, se constitue l'Union pour la démocratie française (udf), issue du regroupement du PR, du cds, des radicaux, des clubs Perspectives et réalités, de quelques socialistes dissidents. L'objectif : créer un « parti du président » et faire contrepoids à l'influence du rpr, est partiellement atteint à la fin des années 1970 et au cours des années 1980.

Mais l'unification de cet ensemble disparate se révèle impossible. L'udf reste une confédération dirigée par un conseil national et un bureau formés par les représentants des composantes, qui gardent leur existence propre, même s'il existe des « adhérents directs », dont le poids n'est pas déterminant. En fait, deux tendances principales se révèlent au sein de cet ensemble : les libéraux du pr et les démocrates-chrétiens du cds, dont l'inspiration idéologique comme la composition sociologique présentent de sérieuses nuances. Le cds montre une préoccupation plus grande en matière sociale, des conceptions moins répressives en matière de sécurité, une composition sociale plus ouverte aux couches moyennes des « professions intermédiaires », alors qu'au pr prédominent les chefs d'entreprise, les cadres supérieurs et les professions libérales. Le cds affirme encore davantage son autonomie à la fin des années 1980. La formation démocrate-chrétienne, tout en confirmant en définitive son ancrage à droite, tient à marquer sa différence et, plus que jamais, se réclame du centre. Les libéraux, de leur côté, connaissent de graves divergences internes à propos de la construction européenne. Une aile dite « souverainiste », hostile à l'Europe, s'en détache dans le courant des années 1990, alors que les centristes se montrent massivement

européens. Ces contradictions provoquent, après la défaite électorale de 1997, l'éclatement de l'udf. En 1998, le groupe Démocratie libérale (dl), successeur du pr, quitte l'udf, dont la principale composante est désormais Force démocrate (fd), nouveau nom du cds depuis 1995. La recomposition des droites, engagée après les législatives de 1997, est désormais en cours. Les libéraux de dl, les radicaux, une partie de fd rejoignent l'ump, alors que, sous le sigle udf, le centrisme d'inspiration démocrate-chrétienne continue d'exister. Force modeste (4 % des suffrages exprimés en 2002, contre 34 % à l'ump) mais réelle, il incarne une tradition plus sociale et plus européenne.

3. La droite radicale : le Front national

La droite radicale n'avait jamais totalement disparu du champ politique français, mais après la Libération elle s'était trouvée considérablement affaiblie. La droite contre-révolutionnaire traditionaliste s'efface du champ politique. Des chrétiens traditionalistes, proches de cette mouvance, sont les principaux opposants aux réformes sociétales des

années 1970. L'esprit néo-fasciste se trouve à l'origine de quelques groupes qui invoquent le premier fascisme « révolutionnaire ». Mais ces deux tendances ne représentent plus que des formes très minoritaires de droite radicale. En revanche, le nationalisme de type ligueur connaît une importante résurgence avec le poujadisme, dont la percée se révèle éphémère. De 1962 au début des années 1980, la droite radicale semble effacée de la vie politique. La création du Front national en 1972 apparaît comme un épisode qui oppose les diverses chapelles de l'extrême droite et ne soulève guère l'attention. Il faut attendre 1984 pour assister à une brusque poussée électorale de ce parti aux élections européennes (11 %), confirmée depuis par tous les résultats aux législatives (entre 10 et 15 %), la cote personnelle de son président, Jean-Marie Le Pen, aboutissant à des scores plus élevés aux présidentielles (17 % en 2002).

Le Front national réalise la synthèse des diverses tendances de la droite radicale, traditionaliste, néo-fasciste, nationaliste ligueuse, cette dernière semblant prédominante. Un nationalisme d'inspiration xénophobe, s'exprimant dans un discours d'exclusion, un appel à la mise en place d'un ordre sécuritaire face à la montée de la

délinquance, un rejet vigoureux de toute forme de « supranationalité », la dénonciation de l' « Établissement », c'est-à-dire des partis de gouvernement englobés dans une commune condamnation, tels sont les principaux thèmes développés par le parti. Sur le plan économique et social, le fn préconise le retour au protectionnisme et le rejet de l'étatisme, mais sans développer la thématique de la mutualité sociale. Si, sur ce dernier point, le lepénisme s'éloigne du traditionalisme, il s'y rattache dans sa référence constante aux cadres sociaux et normatifs traditionnels (famille, patrie, religion, etc.). Le fn ne compte pas un grand nombre de militants, mais dispose de réseaux dans des milieux divers (anciens combattants, chrétiens traditionalistes, chefs d'entreprise...). Son organisation est centrée autour de son chef, ses cadres proviennent des milieux supérieurs de la société (cadres supérieurs, professions libérales). Son électorat, en revanche, au-delà d'une clientèle traditionnelle de commerçants et d'artisans, puise largement en milieu ouvrier et chez les chômeurs, avec des scores médiocres dans les régions de tradition catholique. Le fn exprime surtout une protestation devant l'extension du chômage, la crise de l'identité nationale et les difficultés sociétales induites par les mouvements migratoires de la fin du xix^e

siècle. Mais, s'il capte ces mécontentements, il ne se révèle guère crédible dans les solutions proposées. Héritier d'une tradition radicale, il exprime une vague de mécontentements née d'une situation historique totalement inédite, comme en témoigne sa géographie électorale : les zones de force, situées dans l'Est alsacien et lorrain, le Nord, le Centre-Est et le pourtour méditerranéen, correspondent à des zones de crise ou de forte présence immigrée.

Incertitudes et blocages semblent donc caractériser la recomposition des droites : un parti dominant, mais hétérogène ; un groupe plus cohérent, mais infiniment plus réduit ; une force protestataire, sans véritable débouché politique.

Conclusion

I. La complexité de la summa divisio

De grands affrontements ont divisé le pays en deux siècles, particulièrement visibles à certaines périodes : dans les années 1789-1830, la lutte entre les partisans de la Révolution (libérale) et ses adversaires ; dans les années 1870-1880, entre les « conservateurs », modérément ouverts aux progrès démocratiques, et leurs adversaires républicains ; dans les années 1880-1905, entre les catholiques (au moins la majorité d'entre eux), réservés sur la laïcité, et les républicains laïques ; au xx^e siècle, entre les partisans du laisser faire en matière économique et sociale et leurs adversaires, partisans d'une régulation, voire d'une collectivisation. Contre-révolutionnaires, conservateurs, « cléricaux », libéraux ont donc incarné successivement une

forme de droite. Il faut remarquer que ces conflits ne se présentent jamais sous une forme chimiquement pure : sous le facteur structurant du moment – institutionnel, religieux ou social –, se dissimulent d'autres types d'antagonismes. Ainsi, il a pu être remarqué que le combat laïque du début du xx^e siècle n'était pas seulement celui des « libres-penseurs » contre les « cléricaux » ; pour certains milieux populaires, l'anticléricalisme est surtout un moyen de remettre en cause les puissances sociales établies. À côté de ces phénomènes de surimposition, il existe des décalages entre les territoires, dus à leur rythme spécifique d'évolution, lié à leur histoire particulière et à leur culture propre. La tendance au regroupement des forces politiques dans deux grands camps, la « droite » et la « gauche », aboutit alors à un schéma simplificateur : le camp de l'Ordre contre le celui du Mouvement. Mais ces types de coalition ne se produisent qu'aux périodes évoquées plus haut, pendant lesquels un type de conflit parvient à symboliser les aspirations de groupes d'inspirations variés.

II. Droites radicales,

droites « modérées » et « centre »

Tout au long de cette étude a couru l'opposition entre droites « radicales » et droites « modérées ». De fait, l'affrontement droite/gauche est bien à l'origine une guerre civile. Le point de départ en est bien l'opposition entre la Contre-Révolution et les partisans de 1789. À la fin du xix^e siècle, la droite radicale est composée de groupes qui refusent le régime parlementaire, tout en assumant une partie de l'héritage de la Révolution – sauf l'Action française. La droite ligueuse sous la III^e République, le poujadisme puis le Front national se situent dans cette lignée protestataire, dont la tradition violente s'atténue malgré tout au fil des ans.

Mais cette guerre civile donne naissance à une autre configuration, celle du centre. Certains régimes se présentent comme un « juste milieu » entre deux extrémismes (le Directoire, la monarchie de Juillet, la IV^e République sous la « Troisième Force »). Mais, pour beaucoup d'auteurs, ce « centre » penche toujours du côté

du maintien de l'ordre social. Même au sein de la « Troisième Force » de la IV^e République, l'ensemble le plus composite de ces centres, la pesanteur penche du côté de la droite, par la présence de plus en plus marquée des libéraux dans les gouvernements. D'autres formules, intitulées « Unions nationales », peuvent se rattacher à cette figure centriste. Les formules de l'entre-deux-guerres dites d'Union nationale sont les héritières de l'Union sacrée, mais ces regroupements sont moins larges, et leur appellation dissimule mal une prédominance du centre droit, placé entre la droite conservatrice et les radicaux. Ces compromis sont le propre des droites institutionnelles, aptes à utiliser les possibilités du régime parlementaire. On peut conclure que, si la *summa divisio* représente un état permanent, les nécessités de gouvernement ont engendré des formules centristes, qui assurent de façon plus ou moins marquée la prédominance des droites « modérées ». Ce n'est qu'à la fin du xx^e siècle, avec l'épuisement de la tradition de « guerre civile » et la bipolarité institutionnelle, que la droite libérale s'est appelée « droite », le vocable « extrême droite » continuant à désigner la droite radicale.

III. Pluralité persistante

des droites

On a évoqué en introduction la thèse des « trois droites », que l'on a par la suite retrouvée au fil des pages de ce petit livre. Contre-Révolution, acceptation de la phase libérale ou « césarisme démocratique » donnent naissance aux trois derniers régimes monarchiques de notre histoire, dont l'esprit survit dans les formes politiques postérieures. Sous la III^e République, la Contre-Révolution s'incarne dans l'Action française, le bonapartisme dans les ligues nationalistes, l'orléanisme dans un courant généalogique plus heurté, qui relie les orléanistes des années 1870 et le « centre gauche » de M. Thiers aux progressistes de M. Méline et aux modérés de M. Poincaré. Depuis 1945, si la droite contre-révolutionnaire s'est effacée lentement de la scène, l'orléanisme perdure chez les libéraux (indépendants, « giscardiens » du pr et dl), le bonapartisme triomphe avec le gaullisme. Toutes ces thèses ont été contestées ou nuancées à partir de trois points de vue : le lien généalogique (ainsi les liens bonapartisme/nationalisme ; ou bonapartisme/gaullisme) ; la diversité des influences qui ont pu s'exercer simultanément sur certaines fractions des droites – le traditionalisme antilibéral, à la fin de la III^e

République, débordant l'Action française, s'étend à des formations « orléaniste », la Fédération républicaine, ou « nationaliste », le psf ; le Front national est une synthèse de plusieurs traditions droitières radicales – ; enfin, l'apparition de droites nouvelles, principalement la démocratie chrétienne, dont la filiation apparaît au départ malaisée, mais qui pourrait bien être l'organicisme.

Il n'en demeure pas moins que face aux transformations actuelles de la société, caractérisées par le triomphe du Marché, les droites se réfèrent, implicitement, à des systèmes de valeurs qui les différencient les unes des autres. Si le Marché domine dans les courants libéraux, puissants à l'ump – au moins en apparence –, la Nation inspire, avec d'importantes variations, les courants souverainistes, le Front national, les « gaullistes » de l'ump. Et une tradition de réserve à l'égard du libéralisme est fréquemment invoquée par les héritiers de la démocratie chrétienne. Ne peut-on, sous ces thématiques, retrouver les trois droites ?

Bibliographie

Cette bibliographie est volontairement restrictive. L'auteur est bien conscient que d'importants ouvrages n'y figurent pas. Les livres cités permettent un approfondissement bibliographique. Ont été exclus les ouvrages sur l'histoire politique générale, les biographies (sauf exception), les études régionales. Ont été retenus les ouvrages portant spécifiquement sur des familles ou des partis de droite, y compris des travaux récents qui n'ont pas encore fait l'objet d'une publication.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Rémond René , *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982.
- Rémond René , *Les droites aujourd'hui*, Paris, Audibert, 2005.
- Sirinelli Jean-François (sous la dir. de) , *Histoire des droites en France*, 3 vol., Paris, Gallimard, 1992.

LES DROITES DU SECOND XX^e siècle

- Bluche Frédéric , *Le bonapartisme*, Paris, puf, 1981.
- Ménager Bernard , *Les Napoléon du peuple*, Paris, Aubier, 1988.
- Rials Stéphan , *Le légitimisme*, Paris, puf, 1983.
- Robert Henri , *L'orléanisme*, Paris, puf, 1992.
- Rosanvallon Pierre , *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985.
- Tudesq André-Jean , *Les grands notables en France (1840-1849)*, Paris, puf, 1964.

BOULANGISME ET NATIONALISME

- Garrigues Jean , *Le boulangisme*, Paris, puf, 1992.
- Girardet Raoul , *Le nationalisme français, 1871-1914* Paris, Le Seuil, 1983. (rééd.)
- Joly Bertrand , *Déroulède, l'inventeur du nationalisme*, Paris, Perrin, 1998.
- Joly Bertrand , *Les forces nationalistes et conservatrices en France (1880-1900)* mémoire HDR Université de Paris IV, 2000.

- Rioux Jean-Pierre , *Nationalisme et conservatisme. La Ligue de la Patrie française, 1899-1904*, Paris, Beauchesne, 1977.
- Sternhell Zeev , *La droite révolutionnaire. Les origines françaises du fascisme (1885-1914)* Paris, Le Seuil, 1998. (rééd.)

L'ACTION FRANÇAISE

- Prévotat Jacques , *L'Action française*, Paris, puf, 2004.
- Weber Eugen , *L'Action française* Paris, Fayard, 1985. (rééd.)

LES DROITES LIGUEUSES DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

- Bernard Mathias , *Les relations entre « libéraux » et « nationaux » de l'affaire Dreyfus à nos jours* Mémoire HDR, Université de Paris IV, 2003.
- Milza Pierre , *Fascisme français, passé et présent*, Paris, Flammarion, 1987.
- Nobecourt Jacques , *Le colonel de La Rocque*

(1885-1946) ou les pièges du nationalisme chrétien, Paris, Fayard, 1996.

- Philippet Jean , *Le temps des ligues. Les Jeunesses patriotes, 1919-1944* thèse pour le doctorat d'histoire, Institut d'études politiques de Paris, 1999.
- Soucy Robert , *Le fascisme français. La première vague, 1924-1933*, Paris, puf, 1989.
- Thomas Jean-Paul , *Droite et rassemblement du psf au rpf, 1936-1953* thèse pour le doctorat d'histoire, Institut d'études politiques de Paris, 2002.
- Winock Michel (sous la dir. de) , *Histoire de l'extrême droite en France*, Paris, Le Seuil, 1994.

LES DROITES RÉPUBLICAINES SOUS LA III^e RÉPUBLIQUE

- Guarrigues Jean , *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, Paris, Aubier, 1997.
- Roth François (sous la dir. de) , *Les modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, Nancy, pun, 2000.
- Sanson Rosemonde , *L'Alliance républicaine*

démocratique. Une formation du centre (1901-1920), Rennes, pur, 2003.

- Vavasseur-Desperriers Jean , *Culture, structures, stratégie d'une organisation de la droite parlementaire entre les deux guerres. La Fédération républicaine, 1919-1940* thèse pour le doctorat d'État, Université de Lille 3, 1999.

LES DROITES DU SECOND XX^e siècle

- Richard Gilles et Sainclivier Jacqueline (sous la dir. de) , *La recomposition des droites en France à la Libération, 1944-1948*, Rennes, pur, 2004.

Libéraux

- Richard Gilles , *Le Centre national des indépendants de 1948 à 1962* Villeneuve-d'Ascq, thèses à la carte, 2000.
- Sirinelli Jean-François , Berstein Serge et Remond René (sous la dir. de) , *Les années Giscard. Institutions et pratiques politiques, 1974-1977*, Paris, Fayard, 2003.

GAULLISTES ET NÉO-GAULLISTES

- Berstein Serge , *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2001.
- Charlot Jean , *Le phénomène gaulliste*, Paris, Fayard, 1970.
- Fondation Charles-de-Gaulle , Université de Bordeaux III, *De Gaulle et le rpf, 1947-1955*, Paris, A. Colin, 1998.
- Knapp Andrew , *Le gaullisme après de Gaulle*, Paris, Le Seuil, 1996.

Le Front national

- Mayer Nonna et Perrineau Pascal , *Le Front national à découvert*, Paris, Sciences Po, 1996.

Démocrates-chrétiens et centristes

- Mayeur Jean-Marie , *Des partis catholiques à la démocratie chrétienne, xix^e-xx^e siècles*, Paris, A. Colin, 1980.
- Delbreil Jean-Claude , *Centrisme et démocratie*

chrétienne en France. Le pdp, des origines au mrp, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990.

- Letamendia Pierre , *Le Mouvement républicain populaire. Histoire d'un grand parti français*, Paris, Beauchesne, 1995.
- Guillaume Sylvie (sous la dir. de) , *Le centrisme en France aux xix^e et xx^e siècles : un échec ?*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2005.